

TRIBUNE

HEBDOMADAIRE



DU PARTI

SOCIALISTE

UNIFIE

PRIX : 60 centimes

N° 191. — 18 AVRIL 1964

GRANDS ENSEMBLES

La vie sociale y est-elle possible ?



Une enquête de
Claude LAVEZZI
à Maisons-Alfort

« Ne pas être écrasé par le gigantisme et l'anonymat » (pages 6-7)

(Photo Janbrun.)

Creuse : Une belle victoire du P.S.U. à Evaux-les-Bains

Dans le canton d'Evaux-les-Bains, la Fédération de la Creuse du P.S.U. avait présenté aux électeurs la candidature de notre camarade Serge Cléret, 28 ans. Dès le premier tour, Serge Cléret est arrivé en tête de tous les candidats, avec 798 voix contre 573 au candidat S.F.I.O., 509 au candidat radical, conseiller général sortant, et 277 au candidat communiste, battant ainsi le conseiller général sortant dans sa propre commune où il est adjoint au maire depuis 1947. Au second tour, notre camarade Serge Cléret a été élu avec une majorité écrasante de 1.794 voix contre 494 au candidat de droite de remplacement.

Notre camarade Serge Cléret est, à 28 ans, le plus jeune conseiller général de la Creuse et vraisemblablement le plus jeune conseiller général de France.

Voilà une belle et encourageante victoire pour le P.S.U.

Notre camarade Serge Cléret est membre du P.S.U. depuis 1959 ; il a été un des premiers adhérents en Creuse à notre parti.

La Voulte-Rhône (Ardèche) : Contre les licenciements abusifs

Les partis communiste, socialiste unifié, S.F.I.O., approuvés par le conseiller général du canton de La Voulte, ont adopté une motion commune en signe de protestation contre les licenciements de l'usine C.T.A.

Les sections de La Voulte-Rhône des partis politiques signataires, après avoir pris connaissance du non-renouvellement de trente contrats de travail par la direction de la C.T.A. :

Protestent contre la neutralisation par l'entreprise des contrats temporaires de travail, qui font peser sur les travailleurs la menace permanente de licenciement et autorisent ainsi les employeurs à échapper aux règles habituelles des conventions collectives. Ces licenciements arbitraires correspondent en outre à des horaires de travail supérieurs à la règle des quarante heures hebdomadaires qui, 28 ans après 1936, ne sont toujours pas considérées comme un maximum imposable, qui devrait être lui-même largement réduit, sans diminution de salaires, étant donné les progrès de la productivité; estiment inadmissible qu'une société aussi importante que la C.T.A., à la tête de laquelle se trouve le puissant groupe financier Rhône-Poulenc, ne puisse satisfaire la revendication du personnel de réduction de la durée de travail sans diminution de salaire.

C'est pourquoi les partis politiques soussignés élèvent une protestation énergique contre ces pratiques et se proposent de porter le débat devant l'opinion publique.

Prenez note des adresses suivantes du P.S.U.

Des lettres destinées au P.S.U. et à *Tribune Socialiste* sont encore adressées rue Henner.

Prenez bien note de notre nouvelle adresse :

- 81, rue Mademoiselle, Paris-15^e.
- Téléphone :
- P.S.U. : SUF 06-70.
- Fédération de Paris : SUF 06-71.
- Rédaction de *Tribune Socialiste* : FON 22-60.
- Fédération de Seine-banlieue : FON 22-60.

L'administration de *Tribune Socialiste* est toujours 54, boulevard Garibaldi, Paris-15^e. Tél. : SUF 19-20.

AUDE : LES MEMBRES DU PSU ONT COMMÉMORÉ L'ANNIVERSAIRE de la mort de Léon Blum



Mme Calmet et M. Urbain Raulet déposent au pied du monument les fleurs du souvenir.

UNE simple mais émouvante cérémonie a marqué, lundi à 18 h. 30, l'anniversaire de la mort de Léon Blum. Fidèles à la tradition, les membres du P.S.U. sont allés s'incliner au jardin du Palais du Travail, devant le monument élevé à la mémoire du théoricien, de l'homme d'action et de gouvernement, de l'ardent patriote et démocrate que fut Léon Blum.

Au pied du monument symbolisant la pensée du grand disparu, se trouvaient rassemblés autour de M. Roger Séguéla, leur secrétaire fédéral, une vingtaine de militants, parmi lesquels MM. Urbain Raulet, Léon Panisello, René Christofol, Gabriel Mouysset, Michel Oustric, Antoine Mary, Jean Biscans, Paul Roullac, Auguste Lardat, Jean-Marie Vergé, Peyre, Santacreu, Paul Estève, Fouet, M. et Mme François Calmet.

M. Séguéla rappelle la pensée de Léon Blum

Après le dépôt d'une gerbe d'œillets rouges par Mme Calmet et M. Urbain Raulet, le secrétaire général Séguéla lut un court extrait des « Mémoires » de Léon Blum :

« Un élu du peuple n'est pas fait seulement pour déposer des bulletins dans une urne, parler à une tribune, faire des démarches dans les ministères et toucher une indemnité à la fin du mois.

« Quand les circonstances le lui recommandent, il doit passer comme un soldat mobilisé de la vie de garnison à la vie de campagne.

« Il doit exposer comme un soldat sa liberté ou sa vie, pour remplir le mandat qu'il a sollicité. Là est l'honneur d'un élu du peuple et c'est cette conscience du devoir qui compense, qui rachète toutes les médiocrités du régime parlementaire. »

Après cette leçon de civisme léguée par Léon Blum, une minute de silence était observée à la mémoire du maître à penser du socialisme.



Les membres du P.S.U. devant le monument Léon Blum.

(Photo Tribune)

Pour bien préparer les élections municipales: un week-end d'études sur la région parisienne

Dans moins d'un an, peut-être même dans six mois, le pouvoir gaulliste essaiera de gagner les élections municipales. Déjà on le voit modifier la loi électorale, pour truquer le scrutin à son avantage, comme il le fit déjà en 1958 (pour conquérir la majorité du Parlement avec une minorité de voix).

C'est à nous de faire échouer son opération. L'un des meilleurs moyens consiste à mener le plus intelligemment possible notre campagne, pour

montrer comment le socialisme que préconise le P.S.U. n'est ni un socialisme lointain — à l'horizon de 1980 — ni un socialisme éthéré — négligeant des réalités actuelles.

Encore faut-il que les militants connaissent bien les réalités dont ils vont parler, les problèmes qu'elles posent, les lignes de solution à proposer. Cela est spécialement important dans la région parisienne, où l'étendue de l'agglomération — quelque neuf millions d'habitants — rend

plus difficile la connaissance des données locales et plus complexe le choix des remèdes.

C'est dès à présent qu'il faut donc se préparer. A l'intention de tous les militants des sections, et spécialement de ceux qui ont en charge les problèmes d'action locale, les Fédérations P.S.U. de la région parisienne organisent un

GRAND WEEK-END D'ETUDES SUR LA REGION PARISIENNE LES 18 ET 19 AVRIL.

Ce week-end, auquel toutes les sections doivent être représentées, se déroulera dans une demeure de la vallée de Chevreuse (adresse et renseignements précis aux sièges des fédérations).

Les exposés seront faits à partir des demandes des participants et avec la participation de plusieurs spécialistes. Inscrivez-vous dès aujourd'hui car le nombre des places n'est pas illimité.

EUROPE ET SOCIALISME

Au cours du colloque socialiste des 11 et 12 avril, notre camarade Pierre Naville a présenté un exposé introductif sur la crise européenne. Nous en publions ici des extraits significatifs. Notons qu'à ce colloque participaient les représen-

tants du « Débat communiste », le Dr Salomon et J. Chaintron. Nous donnons également des extraits des interventions de Gilles Martinet (ci-dessous), de Georges Servet et Serge Mallet (page 4).

La crise de ce qu'on appelle « la construction européenne » peut se caractériser par les traits suivants :

D'abord, le Marché commun est devenu une réalité économique difficile à faire disparaître pour plusieurs raisons. Bien qu'elle soit limitée à six pays d'Europe occidentale, elle a fait la preuve qu'une baisse des tarifs douaniers intensifiait les échanges intérieurs, tendait à une péréquation des prix et des salaires, unifiait les conditions de travail et de vie. De plus, le Marché commun attire dans son orbite des pays voisins ou lointains (Grèce, Espagne, Grande-Bretagne, pays arabes et même de l'Europe orientale). Enfin, il devient la condition d'une position concurrentielle de l'Europe vis-à-vis des Etats-Unis. Mais cette évolution s'est faite sur des principes capitalistes. C'est la concentration financière et industrielle, ce sont les profits qui sont les premiers bénéficiaires. Les ententes capitalistes européennes se sont multipliées, plaçant ainsi les salariés devant la nécessité d'organiser des revendications et des luttes communes.

Dans ces conditions, deux voies s'ouvrent au mouvement socialiste, entre lesquelles il faut choisir :

Ou bien poursuivre dans la voie de la simple participation aux organismes européens, en se limitant à demander une extension de leurs pouvoirs politiques supra-nationaux, ou bien s'engager dans la voie d'une concentration européenne des forces des salariés et des travailleurs pour opposer un front socialiste européen aux puissances capitalistes. C'est la seconde voie qu'il faut aujourd'hui emprunter, sans pour cela négliger la présence et la revendication au sein d'organismes européens (assemblées de Strasbourg, Communauté de Bruxelles, C.E. C.A., Euratom). Il serait inconcevable que l'on ne tourne pas tous les efforts vers la constitution d'une force ouvrière supranationale, alors que l'on revendique souvent des institutions supranationales élues, démocratiques, mais bourgeoises. C'est d'ailleurs la seule voie pour faire progresser dans les faits le mouvement socialiste européen, qui ne pourra se constituer qu'en opposition aux grands trusts capitalistes européens.

Dans ces conditions, toute l'attention des socialistes doit être portée sur le terrain économique et social, vers l'évolution de la structure et de la conjoncture à l'échelle européenne : niveaux et structure des salaires, des profits, des budgets, des impôts, etc. Les organisations syndicales doivent être incitées à se concerter, à rechercher l'action unifiée quelles que soient leurs appartenances à l'échelle mondiale, à envisager la négociation de conventions collectives européennes et l'instauration d'internationalisations industrielles européennes englobant les nationalisations existantes, etc.

Il faut rechercher de façon systématique des manifestations intereuropéennes spectaculaires entre socialistes, syndicalistes et communistes favorables à une perspective européenne, ce qui est le cas en Italie.

Cette action n'a de sens que si elle engage l'Europe dans la voie de l'indépendance vis-à-vis des deux grands blocs économique-militaires d'importance mondiale. Bien entendu, l'indépendance n'est jamais absolue. La question est de savoir à quel niveau d'indépendance un pays ou un ensemble de pays est maître de ses propres décisions dans les questions essentielles.

L'indépendance de la France ou de l'Italie n'a aujourd'hui de sens que si elle s'exerce dans le cadre d'une indépendance européenne, et si elle est déliée des contraintes des grandes alliances militaires.

L'O.T.A.N. est devenue aujourd'hui le principal obstacle à l'indépendance européenne, tout comme le Pacte de Varsovie enchaîne les satellites de l'U.R.S.S. Le socialisme en Europe sera européen et non atlantique.

La rupture des liens de l'O.T.A.N. peut être négociée dans le cadre de la détente avec l'U.R.S.S. (surtout depuis que le conflit sino-soviétique a pris les proportions que l'on sait, dégénérant déjà en escarmouches aux frontières, et, par personnes interposées, en Inde et en Birmanie).

Elle peut favoriser la recherche du désarmement atomique qui est, dans la période présente, la condition d'un développement socialiste en Europe, et de la survie de celle-ci.

Dans ces conditions, nous devons repousser la politique européenne et mondiale de de Gaulle pour des raisons fondamentales et non occasionnelles, sur deux points essentiels :

— la constitution d'une force militaire atomique ;

— la jonglerie internationale entre les Etats-Unis, l'U.R.S.S. et la Chine.

De Gaulle ne crée cette force que pour se faire admettre dans le directoire militaire atomique du monde. Si une position de co-dirigeant lui était consentie, il ne verrait aucun inconvénient à ce que l'Europe occidentale soit dotée des mêmes armes, et qu'une coopération stratégique étroite soit envisagée dans le cadre de l'O.T.A.N. avec les Etats-Unis. Cette politique ne peut être qu'un renfort pour les adversaires du désarmement, à l'Ouest comme à l'Est.

D'autre part, l'indépendance militaire de la France conduit de Gaulle à jeter de la poudre aux yeux du tiers monde, en recueillant les hommages dus à sa roublardise plus qu'à sa loyauté. On a vu au Gabon, et précédemment au Congo (où il soutenait les réactionnaires belges), ce que valait le respect gaulliste de l'autodétermination.

Que les pays arabes et latino-américains s'efforcent d'utiliser les zig-zags gaullistes à leurs propres fins, c'est compréhensible et légitime. Mais le coup d'Etat réactionnaire au Brésil vient de montrer le poids réel des discours de Mexico.

Une Europe socialiste, rejoint la voie de l'armement atomique, aurait une autre répercussion en Amérique latine et en Afrique que les entreprises touristiques du Président de la République. D'ailleurs, de Gaulle joue en Asie du Sud-Est une partie « neutraliste » au même moment où il installe une énorme base atomique dans le Pacifique, ce qui souligne bien sa duplicité.

Pierre NAVILLE

Gilles MARTINET : l'Europe indépendante

Il y a toujours dans une discussion sur la politique internationale le risque de l'abstraction. On se met d'accord sur des principes gé-

néraux mais comme ces principes ne sont pas applicables dans l'im-médiat on prend parfois des positions pratiques qui s'en éloignent.

Aussi faut-il se demander comment le grand objectif commun sur lequel nous pourrions nous retrouver, celui de l'Europe indépendante, peut peser dès maintenant sur nos actes et nos initiatives.

Roger Quilliat a constaté — et cela me paraît très important — que la marche au socialisme nous conduit nécessairement à nous opposer au capitalisme américain. Il a ajouté que la majorité du mouvement socialiste européen était hostile à un désengagement à l'égard de l'Alliance atlantique. Ceci est également incontestable. Et cependant ce désengagement sera, à un moment ou à un autre, inévitable. Voilà pourquoi nos positions immédiates ont tant d'importance. Il ne s'agit pas de débattre indéfiniment autour du thème du désengagement. Il s'agit de déterminer les pas que nous pouvons faire ensemble dès maintenant dans cette voie.

J'insiste d'autant plus sur ce point que nous tenons ici aussi la

clé de la réunification ouvrière sans laquelle la marche du socialisme dans ce pays me paraît impossible. Cette réunification ne se fera ni sur la base du ralliement au bloc atlantique ni sur celle du ralliement au bloc soviétique. Elle ne se fera pas davantage sur la base d'une politique purement nationale. Elle se fera dans la perspective européenne mais non pas dans n'importe quelle perspective européenne : dans la perspective de l'Europe indépendante !

LE BILLET DE JEAN BINOT

DU MALENTENDU

-QUI devient, signe du temps, tout à fait à la mode. Ainsi, lorsque le délégué gaullien à l'O.N.U. vote contre la Grande-Bretagne, il ne s'agit, faut-il le dire, que d'un simple malentendu.

Quand le bavard Peyrefitte affirme que le radio-journal régional est « apolitique » — mais oui ! — ça doit être un malentendu.

Et lorsque le candidat Gaston Defferre, parlant de la politique scolaire, déclare, si l'on en croit « Le Monde », que le problème

est « plus passionnel que politique », ça doit être encore un malentendu.

Car, de deux choses l'une : ou bien l'honorable itinérant n'aurait rien compris au problème (et nous n'en croyons pas le premier mot), ou bien, imitant le monarque, il prend déjà ses auditeurs pour des « bêtes à dire oui »...

Que voilà une habileté qui ressemble à de la maladresse — et de celle dont le sortant saura faire ses choux gras.

UN NUMERO HORS SERIE
DES « CAHIERS DU C.E.S. »

**L'ALGERIE
QUI SE CHERCHE**

par Daniel GUERIN - L.ex. 5,70

Passer vos commandes
à TRIBUNE SOCIALISTE

Aménagement du territoire et socialisme

par Georges **SERVET**

Texte rédigé d'après l'intervention de Georges Servet au Colloque socialiste.

Toute cette intervention sera centrée autour de l'idée que nos concitoyens n'attendent plus du socialisme des principes abstraits mais des propositions précises, concrètes, immédiates. On devrait plutôt dire que nos concitoyens n'attendent pas grand-chose du socialisme et que ce dernier ne surmontera l'indifférence des masses que par le caractère positif de sa plate-forme.

De là découlent une remarque concernant le rapport de Gazier sur la planification et divers compléments au rapport de Dechizeaux sur l'aménagement du territoire.

Le rapport de Gazier sur la planification est d'un socialiste exigeant : il s'inspire de principes indiscutables et manifeste un vif souci du contrôle nécessaire pour assurer la bonne exécution du Plan. Mais une question se pose. Tous les socialistes de pays développés sont aujourd'hui d'accord sur le fait que la planification socialiste doit avant tout permettre à tous les citoyens d'utiliser librement leurs revenus pour leur satisfaction personnelle. Elle vise simplement à augmenter ces revenus et à prévoir tous les besoins de manière à ce qu'ils puissent être satisfaits par une production correspondante. La planification socialiste sera donc souple parce que démocratique. Mais si elle veut rester souple, elle ne peut limiter ses moyens d'exécution à des sanctions et des contrôles. Elle doit définir aussi des incitations et des formes d'encouragement. A défaut, ce qui subsistera de secteur privé — et qui songe, au-

jourd'hui, à nationaliser l'agriculture ou le commerce ? — aura toujours la possibilité de saboter le Plan, soit par l'inflation, soit surtout par la grève de l'investissement. C'est sur les mécanismes de décision qu'il faut agir et les sanctions n'y suffisent pas. Le socialisme doit, aujourd'hui, dire ce qu'il veut et se prononcer sur les moteurs de l'activité des hommes.

Le socialisme doit, aujourd'hui, dire ce qu'il veut : cela ferait beaucoup de choses. Limitons-nous à un domaine, l'aménagement du territoire, pour proposer quelques compléments au rapport de Dechizeaux. L'orientation de ce document paraît sympathique, mais le thème mérite qu'on y insiste beaucoup plus fortement.

On peut définir la démocratie comme une certaine qualité du rapport qui relie les citoyens à leurs institutions. Ce rapport suppose liberté, il est fait de confiance, de connaissance, de respect et de participation. Il ne peut exister lorsque les institutions sont trop éloignées des citoyens. La démocratie suppose donc des collectivités locales vivantes, viables et à taille humaine.

A taille humaine, cela veut dire pas trop grandes. La démesure parisienne a tué toute vraie démocratie dans la vie même de la capitale. Viables, cela veut dire pas trop petites : nos villes sont trop morcelées en communes multiples pour que les décisions intéressant l'unité « ville » soient connues des citoyens et prises en connaissance de cause. Au niveau supérieur, nos départements ne peuvent avoir de réalité, car la vie écono-

mique régionale se définit à partir d'ensembles plus vastes. Aménager l'espace national, c'est définir quelques grandes régions et une structure communale solide.

Mais il n'y aura de démocratie dans la vie publique française que si ces collectivités locales disposent d'une liberté effective de gestion. C'est facile à dire mais c'est un grand problème. Cela suppose une limitation considérable des pouvoirs de tutelle du ministère de l'Intérieur. Cela suppose que les investissements sociaux et administratifs sont décentralisés. Il faut, par conséquent, briser les structures financières traditionnelles de l'Etat centralisateur et attribuer une part beaucoup plus grande des ressources fiscales aux collectivités locales et régionales.

Malheureusement, chacun sait que le corps actuel des élus locaux et départementaux n'est guère en état d'assumer partout de pareilles responsabilités. Il y aura donc du gâchis, des dépenses déraisonnables.

De plus, pour que la province française vive, il faut que ses hommes de valeur souhaitent y rester. Cela veut dire qu'il faut mettre fin au processus par lequel toutes les carrières, industrielles, scientifiques, médicales, littéraires, universitaires, syndicales ou politiques, se terminent à Paris. C'est là le mécanisme nocif. Qu'y a-t-il de plus centralisé qu'un syndicat ou un parti ? Sommes-nous vraiment prêts à décentraliser ?

Aménager l'espace, enfin, c'est prévoir et contruire la vie que nous entendons mener. Les architectes nous proposent des modes de vie. Mais avons-nous choisi ? Et qu'est le socialisme, sinon d'abord une façon de vivre avec les autres ?

SERGE MALLET : L'Europe et le rapport des forces économiques

Les débats engagés ici — et particulièrement le rapport de G. Jacquet — prouvent que beaucoup d'entre nous continuent à penser en termes de « blocs », c'est à mon sens ce que signifie cette notion du rôle de l'Europe occidentale vouée à « favoriser la réconciliation entre l'Est et l'Ouest. Cette attitude est à la fois dépassée, car elle ne tient aucun compte de l'importance des facteurs de dissociation déjà intervenus dans les blocs, et idéaliste, dans la mesure où elle présuppose que les facteurs de tension ou de détente internationale sont avant tout des facteurs « psychologiques » (méfiance ou confiance, etc.). Elle nous conduit à nous suspendre passivement aux évolutions internes de l'U.R.S.S. ou des U.S.A.,

à qui nous abandonnons le destin du monde.

On oublie toujours que le contexte de guerre froide était aussi un contexte économique : l'organisation des blocs militaires autour — et sous la subordination de deux grands pays ennemis — correspondait à une situation d'hégémonie économique de ces pays sur leurs alliés.

C'est cette situation qui s'est radicalement modifiée, tant en ce qui concerne l'Europe occidentale par rapport aux U.S.A. que l'Europe centrale par rapport à l'U.R.S.S., dans le même temps qu'entraient dans l'histoire les pays du tiers monde. Chacune de ces puissances, arrivées à une relative « majorité » économi-

que, cherchent à l'heure actuelle à distendre leurs liens économiques avec les pays dominants et à renforcer leurs rapports avec les pays nouveaux venus dans le monde. La politique internationale est avant tout l'expression d'une lutte pour le pouvoir économique, pour le maintien des situations acquises ou pour leur mise en cause.

Le sort fait à la stratégie kenne-dyenne « d'Alliance pour le progrès » en Amérique latine en est la preuve : cette stratégie, qui, dans le contexte de la lutte des blocs, était effectivement la seule en mesure de contenir les progrès du communisme en Amérique latine : Kennedy lui-même a été impuissant à empêcher les coups d'Etat militaires fascistes montés par les grands trusts américains contre les dirigeants réformistes du Honduras, de la République dominicaine ou à chasser du pouvoir ceux qui y étaient installés auparavant. En abandonnant aujourd'hui définitivement cette stratégie, les U.S.A. prennent délibérément le risque de voir le castrisme apparaître comme la seule voie possible pour l'amélioration des conditions de vie en Amérique latine (notamment au Brésil), de même qu'ils avaient délibérément pris le risque de pousser Castro dans les bras de l'U.R.S.S. Le sort des intérêts américains dans ces pays, le maintien de leur hégémonie économique est en fin de compte plus fort que les soucis stratégiques et diplomatiques.

La réalité des rapports actuels entre l'Europe occidentale et les U.S.A. n'échappe pas à cette loi. On ne peut pas ne pas être frappé par exemple par le rapport existant entre la stratégie nucléaire américaine, réservant aux seuls U.S.A. la fabrication du « matériel lourd » de la force de frappe multilatérale, et le fait que ce monopole véhicule à l'heure actuelle une large part de l'économie américaine ; dans l'opposition des U.S.A. à la dissémination des armes nucléaires, il serait naïf de ne voir que des considérations diplomatico-militaires.

C'est à partir de ces réalités des rapports de forces économiques que se posent les problèmes de l'Europe. Peut-on un seul instant penser qu'une Europe planifiée et socialisante n'entrerait pas en conflit direct avec le capitalisme américain ? N'y a-t-il pas une évidente contradiction entre la notion d'une « Europe sans rivages », librement ouverte

à la circulation des capitaux « atlantiques » et celle d'une Europe tendant vers le socialisme ? L'hostilité manifestée à l'heure actuelle par les milieux les plus atlantiques de l'Allemagne de l'Ouest à l'égard de la seule tentative de desembourber la construction européenne : le plan Mansholt d'organisation du marché européen des céréales tient sans doute autant aux réticences américaines à l'égard d'un projet « planiste » et « européen-autarcique » qu'aux protestations des agriculteurs allemands.

Une autre illusion serait de croire que l'U.R.S.S. et les U.S.A. attendent de l'Europe ce rôle de « médiateur ». Le processus de la détente internationale, engagé par les deux Grands, n'est pas exempt de certaines arrière-pensées : il se fonde sur le *statu quo* des zones d'hégémonies économiques et il n'est pas sûr que, de ce point de vue, les positions prises par d'autres groupes de puissances ne les gênent également : les initiatives de la diplomatie gaulliste en vue d'une politique de stabilisation du cours des matières premières n'iront sans doute pas très loin, dans la mesure où elles léseraient autant les intérêts capitalistes européens qu'américains. Mais rien ne nous dit que, dans un autre contexte, celui par exemple d'une Europe à tendances socialistes, une telle initiative serait mieux accueillie non seulement par les U.S.A., mais par l'Union soviétique : les achats de sucre cubain, de coton grec et égyptien, pratiqués par l'U.R.S.S. ces dernières années, se sont faits dans les mêmes conditions.

Notre position à l'égard des rapports Europe-U.S.A. ne se pose pas dans l'abstrait, mais en fonction de nos perspectives de passage au socialisme en Europe occidentale. Or, ce passage exige que l'Europe soit libérée de l'hypothèque que fait peser sur elle la pression économique, diplomatique, militaire, que fait peser sur elle la principale puissance capitaliste du monde. Et c'est pour cette raison que, sur le plan intérieur même, nous ne pouvons pas souscrire à n'importe quelles alliances. Si, sous prétexte d'union contre le gaullisme, nous abandonnions notre sort à celui de coalitions qui remettraient en vigueur le pacte d'allégeance à l'égard des U.S.A., nous nous privions de toutes les possibilités intérieures de mener la France et l'Europe vers le socialisme.

A l'occasion du 1^{er} Mai

- TRIBUNE SOCIALISTE -

publiera un numéro spécial consacré aux travailleurs étrangers en France.

Nous demandons aux Fédérations de passer dès maintenant leurs commandes supplémentaires (54, boulevard Garibaldi, Paris-15^e, tél. : SUF. 19-20), afin d'assurer une diffusion maximum de ce numéro exceptionnel.

DEFFERRE A SAINT-NAZAIRE : réticences syndicales, programme imprécis

M. DEFFERRE est peut-être un Méridional ; ses réponses, elles, sont dignes d'un Normand, car aux questions un peu précises qui lui sont posées, il ne répond ni oui ni non. Quel contraste avec un homme comme Mendès-France, qui n'a sans doute pas toujours raison, mais a au moins le courage de ses

opinions. Ou ils se rejoignent c'est quand ils approuvent tous les deux un plan impératif et la participation des syndicats aux différentes commissions économiques avec pouvoir de contestation. Mais si Mendès-France parlait d'une future République socialiste, Defferre se contente d'une République démocratique.

Au petit déjeuner offert aux journalistes par M. Defferre, je lui ai posé quelques questions : « Ce qui m'a surpris, c'est quand vous déclarez désirer une loi-programme pour la Bretagne et des commissions mixtes Etat-Syndicats, ce qui est bien, mais ce serait dans le but d'inciter des industries privées à s'installer en

Bretagne. Or un homme comme Declercq, responsable syndical C.F.T.C. de L.-A., désire, lui, que des industries d'Etat suppléent les défaillances de l'industrie privée. N'êtes-vous pas du même avis ?

DEFFERRE. — Il faudrait un changement de politique.

T.S. — Vous dites que vous ne voulez signer un programme avec quiconque. Vous considérez-vous malgré tout comme un candidat de toute la gauche sans exclusive, ou pensez-vous que votre électoral, étant de centre-gauche, vous devez oublier que vous êtes socialiste pour vous radicaliser ?

Réponse DEFFERRE. — Radicaliser me semble péjoratif. De toute façon, ce n'est pas moi qui choisis mon électoral, c'est lui qui me choisit.

T.S. — Etes-vous contre le néo-capitalisme, c'est-à-dire êtes-vous pour un changement des structures économiques remplaçant l'économie de profit actuel par une économie des besoins ?

DEFFERRE. — Même l'U.R.S.S. a abandonné cette conception et l'éventail des salaires y est élevé.

Quand je lui parlais de la suppression des impôts indirects qui défavorisent surtout les petits revenus, M. Defferre dit qu'il existe effectivement plusieurs systèmes fiscaux.

Il ne voulait pas davantage se prononcer pour la nationalisation des écoles privées, la seule nationalisation qu'il voit possible étant celle des Banques.

L'U.D. C.F.T.C. a fait paraître un communiqué très dur à son égard, disant en particulier qu'elle ne voulait pas donner l'impression d'un soutien inconditionnel à un homme dont elle ne connaît même pas le programme. C'est pourquoi, pas plus à Saint-Nazaire qu'à Nantes, des responsables C.F.T.C. ne voulurent rencontrer M. Defferre. Les responsables C.G.T. refusèrent également de voir un candidat qui ne veut pas étudier un programme avec l'ensemble des travailleurs.

« Il ne nous a rien appris »

Une délégation F.O., qui en vertu de la Charte d'Amiens était venue rendre visite, non au candidat à une future présidence de la République, mais à l'actuel député, pour lui exposer les problèmes des travailleurs nazairiens, sortie très déçue de cette entrevue : M. Defferre n'avait même pas voulu se prononcer sur la semaine de 40 heures et la retraite à 60 ans !

Des ouvriers nazairiens furent également fort déçus après le meeting : « Ce n'est pas encore Defferre qui fera la Révolution. — Il ne nous a rien appris. — Nos syndicats sont plus à gauche que lui politiquement ! » me dirent-ils.

Contrairement à ce qui avait été annoncé dans la presse locale, ce meeting ne fut pas suivi de débat. Or beaucoup de présents étaient venus pour poser des questions ou apporter la contradiction.

La seule solution proposée par Defferre aux problèmes de la construction navale, c'est que la France suive l'exemple de l'Italie, c'est-à-dire que l'Etat supporte les frais des investissements des chantiers navals tandis que les industries conserveraient les bénéfices, le seul avantage étant la possibilité pour l'Etat de mieux diriger la planification de la construction navale !

Les seules paroles un peu socialistes de Defferre dans tous ses discours, c'est quand il a dit à Médard Lebot, syndicaliste agricole, qu'il était d'accord avec la municipalisation du sol. Mais cela, il ne l'a dit qu'en privé !

Denyse Franck.

M.C.A.A. :

« La science et l'atome »

Dans le cadre d'un cycle de quatre conférences, une première réunion organisée par le M.C.A.A.-Jeunes aura lieu le mardi 21 avril, à 20 h 30, 44, rue de Rennes (salle C) sur le thème « La science et l'atome », avec MM. Jean Rostand (problèmes biologiques), et Paul Delpy (recherches scientifiques).

CONGRÈS DU S.G.E.N. : indépendance et démocratisation de l'enseignement en régime néo-capitaliste

LE Congrès du Syndicat général de l'Education nationale s'est tenu, à Lyon, du 26 au 28 mars. Le S.G.E.N. est le seul syndicat d'enseignants publics qui groupe en son sein tous les personnels de l'Education nationale, à quelque ordre d'enseignement qu'ils appartiennent et qui soit confédéré à une centrale ouvrière, en l'occurrence la C.F.T.C.

Faisant partie de l'aile marchante de la C.F.T.C., le S.G.E.N. avait pris position depuis longtemps en faveur de la réforme des statuts de la centrale et de l'abandon de la référence chrétienne. Les congressistes ont donc examiné favorablement le nouveau projet de statuts préparé rue Montholon qui sera soumis au vote du Congrès fédéral à l'automne. Dès 1962, une longue résolution avait d'ailleurs défini les principes fondamentaux d'action du S.G.E.N. au sein de la C.F.T.C. en vue de promouvoir un socialisme démocratique qui renverserait la domination présente du secteur de l'entreprise privée sur le secteur public.

L'Université et le Pouvoir

Les orientations fondamentales étant déjà définies, le Congrès a eu à se préoccuper, en priorité, de la conjoncture politique actuelle, qu'il s'agisse de l'indépendance de l'Université ou de la réforme de l'enseignement.

Dès la séance d'ouverture, Paul Vignaux, secrétaire général, insistait sur le fait que le Pouvoir entendait faire étudier les problèmes de l'Université en dehors des universitaires, la dernière illustration de cette volonté étant le rapport Chenot sur les problèmes de la promotion sociale ; rédigé à l'instigation du ministre chargé de la réforme administrative, plus de la moitié de ce texte est consacrée à des problèmes relevant de l'Enseignement, sans qu'aucun représentant des organisations syndicales ait été consulté.

Un texte récent sur la réforme administrative donne aux préfets le contrôle des nominations du personnel enseignant placé sous l'autorité des recteurs et des inspecteurs d'Académie ; il montre à quel degré de mise en tutelle de l'Université le pouvoir veut aboutir. Le Congrès, unanimement, pouvait dire de ce décret qu'il « marquait le retour à des pratiques en usage au siècle dernier et qu'on pouvait croire définitivement abolies ».

Dans ce contexte, le Congrès ne pouvait que suivre le rapporteur lorsqu'il confirmait son opposition au régime de la V^e République tel qu'il s'est développé depuis mai 58. Le syndicalisme libre, ajoutait-il, ne peut vivre que dans un régime où l'intensité des débats politiques est suffisante pour créer des courants d'opinion. Le pouvoir actuel s'oppose à de tels débats. Dans ce sens, la candidature Defferre ouvre une possibilité de discussion politique que l'on aurait sans doute, à l'Élysée, préféré voir réduite à quinze jours comme le prévoient les textes officiels. Le S.G.E.N. ne peut être absent d'un tel débat au cœur duquel les problèmes de l'Education nationale et de la Recherche scientifique seront posés. Il y interviendra en tentant de faire prévaloir son programme et ses idées, sans que puissent, pour autant, être franchies les limites imposées par l'indépendance du syndicalisme vis-à-vis des hommes et des organisations politiques.

Les rapports de l'Etat et de l'Enseignement privé vont se trouver, une

nouvelle fois, évoqués durant cette campagne électorale. Confirmant son opposition aux lois Barangé et Debré, le Congrès a demandé la mise à l'étude, par le Comité national, du problème d'éventuelles nationalisations posées par le développement de l'aide publique à des établissements privés, et interdit à ses adhérents, sous peine d'exclusion, de participer aux jurys des concours parallèles à l'Agrégation et au Capes, destinés à recruter et classer les maîtres de l'enseignement privé.

La démocratisation de l'enseignement

La démocratisation de l'enseignement, les établissements de premier cycle polyvalents (de la 6^e à la 3^e) pour assurer l'orientation des élèves sont à la mode. Tout le monde en parle, en particulier à l'U.N.R. C'est bien ce qui a inquiété les congres-



PAUL VIGNAUX,
Secrétaire du S.G.E.N.,
Assurer l'indépendance
de l'Enseignement

sistes. Ils ont rappelé que la démocratisation de l'enseignement reposait sur la valeur de l'enseignement élémentaire, base de tout l'édifice universitaire ; inquiets de la désaffectation des jeunes pour l'enseignement dans ces classes, ils ont réclamé une revalorisation de la fonction, une nouvelle conception de la formation des maîtres et un renouvellement pédagogique ; ils se sont catégoriquement opposés aux conceptions du parti majoritaire en refusant de faire donner l'enseignement « de masse » du premier cycle par des maîtres que l'on formerait hâtivement, paierait peu, le second cycle étant réservé à « l'élite », soigneusement triée par un barrage sévère au niveau de l'entrée en seconde, et dotée d'un corps professoral d'agrégés et certifiés qui lui seraient réservés. Le Congrès s'est élevé « contre une politique qui tend à refuser aux élèves du premier cycle issus de nouvelles classes sociales, le niveau et la qualité d'enseignement qui étaient traditionnellement ceux du second degré, alors qu'il était conçu comme un enseignement d'élite ». Les « collèges d'enseignement

secondaire » (ou collèges Fouchet) récemment créés (20 actuellement en service, 200 prévus environ pour la rentrée) seront, dès lors, jugés selon ces critères. Ils peuvent être un grand pas fait dans la voie de la démocratisation de notre Université, à condition que les barrières entre les enseignements des degrés traditionnels y tombent réellement, qu'ils s'inscrivent dans une politique de découpage des départements en secteurs géographiques cohérents et qu'un brassage de maîtres hautement qualifiés, formés par l'Enseignement supérieur, mais de vocation pédagogique différente s'y réalise.

L'accès de nouvelles couches sociales à la scolarité prolongée nécessite, en outre, une réforme radicale de nos méthodes d'enseignement et de nos programmes. Participer à une telle réforme est l'une des trois tâches essentielles de l'Enseignement supérieur (les deux autres étant d'assurer la transmission du savoir pour en permettre le développement et de répondre aux besoins d'une nation moderne en cadres de formation supérieure). Ce désir de renouveau a conduit la Commission sociopédagogique à mettre à l'étude, dans toutes les sections du S.G.E.N., des problèmes aussi variés que :

— l'implantation des écoles maternelles en milieu rural (elles jouent un rôle décisif dans l'égalisation des chances pour les enfants des milieux de faible niveau socio-culturel, parce que l'enfant y apprend un vocabulaire plus riche en mots et en notions que dans sa famille) ;

— la prolongation d'un an de la période d'observation (6^e - 5^e) pour les enfants les plus lents ;

— le regroupement des enfants en fonction de leurs matières faibles et non plus en fonction de leur « niveau » moyen (expérience en cours au lycée de Montgeron) ;

— la division des matières des la 6^e en matières obligatoires et options ;

— la redéfinition des licences en fonction des tâches imparties à l'Enseignement supérieur et des nécessités de la formation de maîtres.

Des moyens d'action à la mesure du but poursuivi

De telles réformes de structure supposent, de plus, un recrutement massif d'enseignants qualifiés et une politique de construction scolaire, posant naturellement le problème de l'insuffisance du budget de l'Education nationale. Une très large majorité s'est dégagée pour condamner les grèves courtes, d'effet nul ou trop limité (type « Commission Laurent » chargée d'étudier les conditions de travail, mais qui se voit conseiller d'éviter toute proposition ayant des incidences financières importantes...). Seule la constitution d'une caisse de grève permettrait d'engager l'action longue et dure indispensable pour assurer la survie de l'Université.

En réalisant, lors de sa séance de clôture, Paul Vignaux au poste de secrétaire général, le Congrès confirmait la volonté des adhérents de promouvoir un syndicalisme enseignant adapté aux structures nouvelles de l'Université (la fusion réalisée entre les sections du second degré et des lycées techniques venait d'en être une illustration) et décidé à assurer l'indépendance du service public de l'Education nationale et de la Recherche scientifique vis-à-vis du pouvoir et des forces du néo-capitalisme.

J. André.

A MAISONS-ALFORT, COPROPRIÉTAIRES ET DE CHATEAU GAILLARD MÈNENT L'AC

POUR DES ENSEMBLES D'HABITATION A L'ÉCHELLE HUMAINE

Ville de la banlieue-sud de Paris, peuplée de 51.689 habitants, Maisons-Alfort est « administrée » par une municipalité UNR. Au cours de la campagne électorale, Hévette, l'actuel maire, faisait état d'impressionnants projets : cinq ans après, la comparaison entre les promesses électorales et les réalisations est révélatrice... Et le reportage-enquête que nous avons mené (avec l'aide de la section maisonnaise du P.S.U.) sur les problèmes qui se posent à l'ensemble Château Gaillard, ne relève qu'une image marquante, parmi d'autres, des carences de la municipalité UNR dans la totalité de sa gestion.

ADMIRABLEMENT situé sur les bords de la Marne, l'ensemble de Château Gaillard se présente sous l'imposant aspect de quatre blocs d'habitations comportant 704 logements de 2, 3, 4 et 5 pièces. L'ensemble est habité par une population généralement jeune que la crise du logement a conduite à de gros sacrifices financiers : les appartements sont, en effet, vendus en copropriété ; l'achat ou la sous-location de plusieurs d'entre eux est une opération assez onéreuse : pour un 3 pièces non meublé, le loyer en sous-location est de 600 F par mois. Ces sacrifices, les habitants de Château Gaillard les ont consentis, mais ils étaient en droit d'attendre en retour, tant de la part des promoteurs de la construction, que des édiles municipaux, un certain nombre d'installations sociales qui font cruellement défaut : « Six cent soixante-trois enfants... des pelouses interdites, des espaces dits « aires de jeux »,

mais qui ne peuvent être utilisés pour des jeux de ballon ; et il y a d'autres interdictions : ni patins à roulettes, ni bicyclettes dans les allées. Un seul tas de sable... pour les enfants ; une demi-heure de trajet en moyenne aller et retour pour se rendre à l'école, plus même pour une maman conduisant un petit à l'école maternelle. Cela représente plus d'une heure par jour de classe si l'enfant rentre déjeuner à la maison : telle est l'actuelle situation des DEUX MILLE habitants de Château Gaillard », nous déclare Mme F... en ouvrant l'entretien que nous allons avoir avec un groupe de copropriétaires et de sous-locataires.

Ils sont là une dizaine de personnes, réunis chez notre camarade Herbelin, domicilié, lui aussi, à Château Gaillard. Ils semblent assez représentatifs des habitants du groupe et s'ils ont pris en main les intérêts de l'ensemble, « ce n'est pas, nous dit M. R..., pour revendiquer, nous avons créé « Inter-Château Gaillard » pour étudier, pour informer, pour faire prendre conscience des besoins réels, pour participer et créer chez nos voisins le besoin de participer. Nous ne travaillons pas contre quelque chose ou contre quelqu'un, mais pour l'ensemble Château Gaillard. »

« Oui, déclare M. L..., nous ne voulons pas être une cité ou une résidence-dortoir, nous voulons donner une vie à notre ensemble, nous voulons lui donner une dimension humaine, fraternelle. »

Le camarade Herbelin prend à son tour la parole, il nous explique les tribulations du projet de construction d'une école à Château Gaillard. Il nous montre la circulaire électorale que le tandem Hévette-Pairie adressait aux électeurs maisonnaise pour le deuxième tour des élections municipales

(15 mars 1959) où figure en bonne place sous la rubrique : « Notre Programme », au point II ; chapitre « Enseignement » : « Construction du huitième groupe scolaire, au lieu dit « Château Gaillard », rue de Lorraine ». Et Herbelin explique : « Dès 1959, une partie du terrain non construit de Château Gaillard fut cédée à la municipalité, à la condition qu'elle y édifie une école. Provisoirement, les enfants de l'ensemble devaient, selon l'implantation de leur immeuble, fréquenter l'un des trois groupes scolaires les plus proches. »

En un premier temps, chacun attendait patiemment : il est notoire que la construction demande quelques délais et il est rare de voir pousser une école au rythme d'un immeuble de rapport.

Ne voyant rien venir, quelques personnes se sont inquiétées : enquêtes, questions, démarches à la mairie eurent pour conséquence... des promesses formelles et rassurantes de la part de la municipalité. Les promesses ne furent pas tenues, alors fut élaboré un projet de constitution d'une Association de Parents d'élèves de Château Gaillard. Une personnalité cantonale leur affirma que les travaux commenceraient la semaine suivante. La semaine suivante, un cirque s'installait à la place de l'école attendue. Il eut le mérite de susciter une réaction collective. Dès lors, le travail d'information, de coordination et de revendication entrepris par quelques habitants autour du bulletin « Inter-Château Gaillard » connu une audience plus large. Une pétition rassembla 442 signatures : nouvelles promesses du maire : « Le 1er janvier 1964, deux ou trois classes maternelles et six classes primaires s'ouvriront. Les locaux seront en « préfabriqué », la

construction définitive sera entreprise en mars ». En novembre, des employés municipaux vinrent clôturer le terrain. Chacun se reprit à espérer. Décembre passa, au 1er janvier, le terrain offrait toujours son aspect désespérément vague. Qu'à cela ne tienne, la mairie promit le tout pour la rentrée de Pâques. Nous y sommes : à ce jour, les éléments préfabriqués sont sur le terrain, il faut encore les monter, installer l'eau, les W.C., la lumière, il faut « bitumer » ou « chaper » le cour afin qu'elle ne soit pas un bouillier, il faut faire en sorte que cette école — dont la construction définitive devrait déjà être entreprise si les promesses avaient été tenues — permette aux enfants de travailler dans des conditions optimales... Il serait surprenant que tout cela soit réalisé dans les quelques jours (6) qui nous séparent de la rentrée de Pâques à l'heure où nous écrivons.

D'un chantier à l'autre

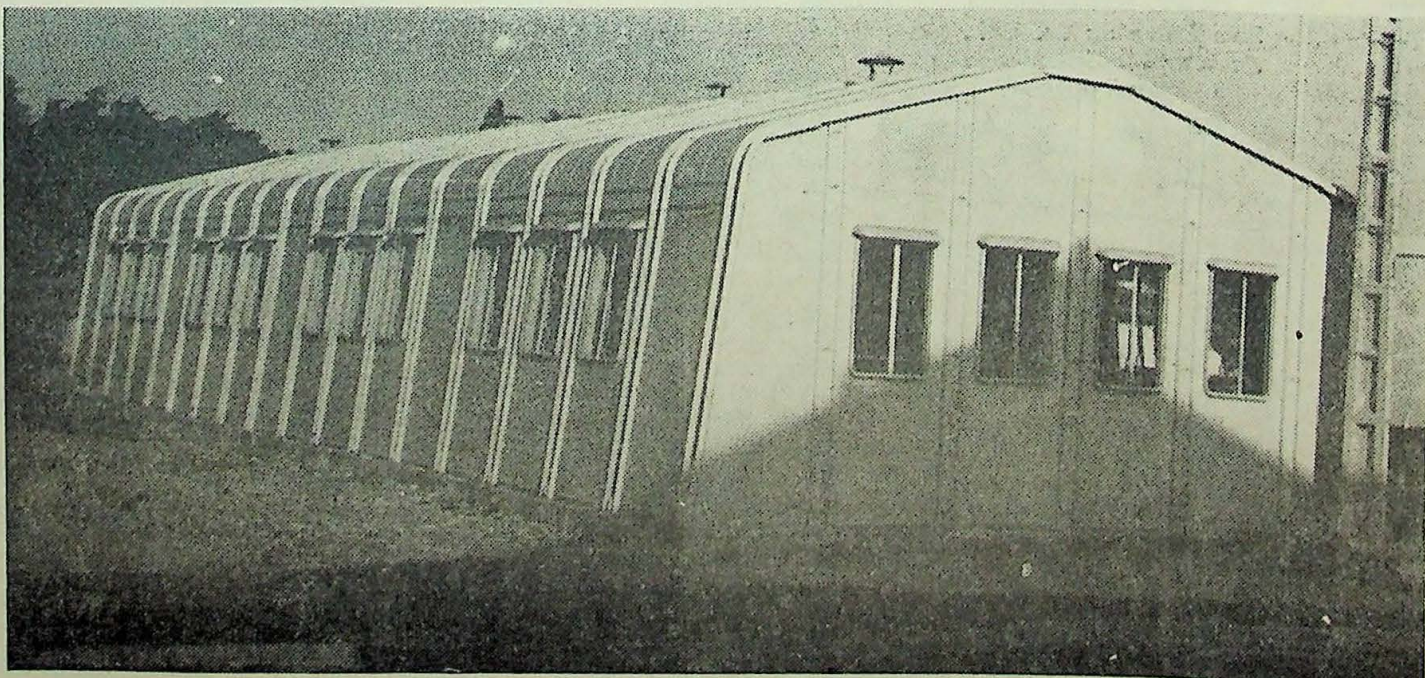
Quelques centaines de mètres plus loin s'érige une autre construction. Situation agréable, tout au bord de la Marne, parmi les arbres. Il s'agit d'une station service. Le parallèle entre la station service et l'école est instructif à plus d'un point.

Dans le cas de l'école : dossier parfaitement régulier. Rien, ni personne — au contraire — ne s'oppose à la réalisation, si ce n'est l'indifférence de la municipalité gaulliste.

Dans le cas de la station service, de nombreuses et graves infractions ont été commises et M. R... nous les expose : « Le bulletin municipal fait état dans son numéro 25, en date de janvier 1962, d'un « droit de préemption légal » au profit d'un garagiste des Deux-Moulins dont les pompes à essence placées sur le trottoir auraient été supprimées (droit de préemption = droit que détient une personne, en vertu de la loi, d'acquiescer un bien de préférence à tout autre personne). En fait le terrain où s'édifie la station service ne peut être vendu, et il ne peut être question d'un droit de préemption légal car celui-ci ne pourrait s'exercer qu'au bénéfice d'un riverain de parties désaffectées de la voie publique. De plus, est-il imaginable que l'on offre un droit de préemption sur plus de 1.000 mètres carrés d'une promenade publique pour compenser l'enlèvement de deux pompes à essence sur un trottoir, en admettant que ce soit bien là le fait de l'administration ? »

« Peut-on considérer le terrain en question comme désaffecté, étant donné les aménagements d'accès au public : les bancs repeints périodiquement, l'élagage des arbres par la commune et l'usage traditionnel qui est fait de ce terrain ? »

Et M. R... poursuit sa démonstration : « Le permis de construire n'aurait jamais dû être accordé par



(Photo Tribune)

Cette école est dite « provisoire ». Les enfants de Château Gaillard auront-ils la même et pour combien de temps ?

TATIONS AINE

que des arbres placés sous la protection du Plan d'aménagement et d'organisation de la région parisienne ont été abattus. Parce qu'il s'agit d'une promenade aménagée, le terrain est le type même du domaine public inaliénable, il est protégé entre autre par :

— Le ministère de la Construction comme bord de Marne classé « zone sensible » ;

— Par le Plan d'urbanisme intercommunal comme « zone boisée » ;

« J'ajouterais, nous déclare encore M. R..., qu'un emplacement a été refusé, à ce même endroit, à une société sportive expropriée d'une île voisine sous le prétexte de « ne pas restreindre la promenade ».

Nous passerons sur les différentes péripéties de ce chantier, en relevant toutefois que les irrégularités furent si flagrantes que le 5 avril 1962, le préfet Massol écrivait :

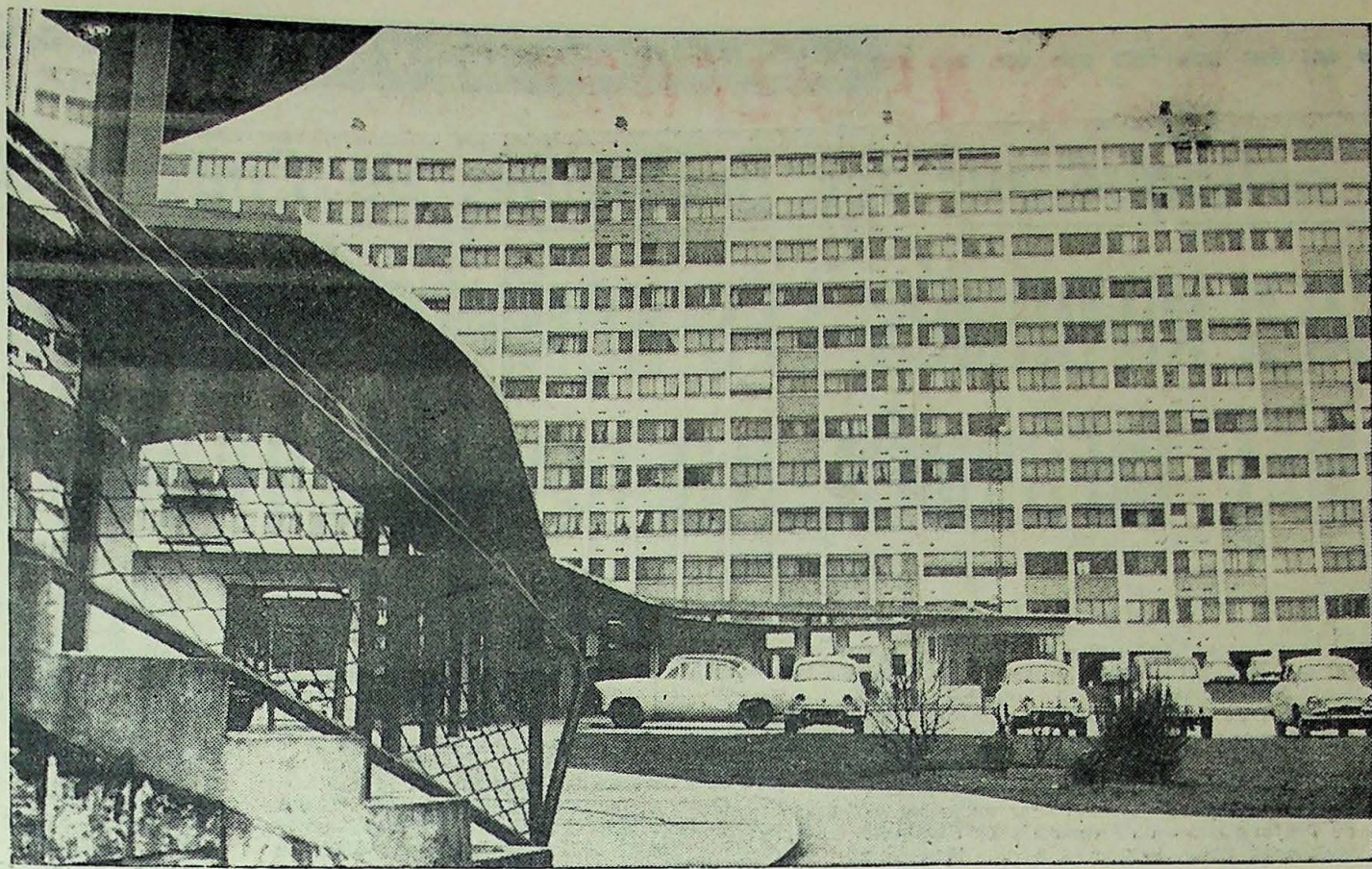
« Le permis de construire ayant été délivré par mes services sur des plans erronés, j'ai invité le maire d'une part, à rapporter l'arrêté de permis de construire délivré et d'autre part, à prescrire la cessation immédiate des travaux en cours. »

Le chantier fut donc interrompu pendant plus d'un an, puis il a repris le 25 juillet 1963. Notons encore que le tribunal administratif qui a eu à connaître de cette affaire, a repris dans ses « attendus » tous les arguments des habitants de Château Gaillard, qu'il les a déclarés valables en droit et en fait, pour finalement débouter les habitants de leur plainte sous le prétexte... que leur recours a été déposé huit jours après les délais de forclusion...

Le contraste entre la lenteur des décisions pour l'édification de l'école et la rapidité avec laquelle la station service s'est édifiée est caractéristique du mépris des textes par les autorités officielles, lorsque les intérêts capitalistes sont en jeu. Il montre également l'indifférence de la municipalité UNR vis-à-vis de l'école et des difficultés de la collectivité.

La loi du profit !

En fait, l'ensemble de Château Gaillard est l'illustration parfaite de la politique de construction du système capitaliste : pas de construction de logements sociaux et locatifs, crédit pour les H.L.M. ne permettant pas la construction de ce type de logement en quantité et qualité susceptible de résorber la crise du logement. Spéculant sur cette crise, et sur les sacrifices que beaucoup sont résolus à faire pour se loger, les promoteurs privés construisent pour la vente en copropriété. Mais là encore, construisant pour des citoyens ayant des revenus au-dessus de la moyenne, la recherche du profit préside seule à la politique des promoteurs ; nul ne se



(Photo Janbrun.)

2.000 habitants : une véritable ville dans la ville.

préoccupe du fait que l'édification d'un ensemble de 704 logements exige toute une série d'aménagements collectifs : transports, écoles, crèches, halte-jardin d'enfants, dispensaires, installations socio-culturelles et sportives, téléphone, etc.

Mme F... précise : « Pensez qu'ils n'avaient même pas prévu un logement pour un gardien. Les voies d'accès sont insuffisantes, il nous faut plus d'une heure un quart pour rejoindre l'Opéra. La construction de notre ensemble s'est faite sans tenir compte de l'environnement, en négligeant tout ce qui doit contribuer à créer une réelle vie sociale, à faciliter la vie des hommes. »

Dans un cadre humain

Tout est là en effet, l'affairisme, le profit rapide et maximum, une certaine technocratie, des préoccupations strictement financières conduisent à manipuler une masse humaine sans tenir compte de ses besoins essentiels. Pour nous, socialistes, le bonheur des familles, l'avenir des enfants, s'ils ne figurent dans aucun bilan sont, en principe, ce qu'il y a de plus rentable. C'est pourquoi, nous affirmons que la politique des grands ensembles doit être pensée en termes humains, en terme de communications sociales. Sinon, quel que soit le nombre de logements construits, s'ils le sont dans des conditions qui mutilent l'homme, ils sécrètent à plus ou moins longue échéance une civilisation de robots, d'assistés, avec tout ce que cela entraîne au niveau des répercussions morales, sanitaires et sociales.

Mais là encore, laissons parler les habitants de Château Gaillard qui, simplement, nous exposent leurs problèmes, les solutions qu'ils préconisent et ils nous faut avouer que leurs conceptions ne sont pas éloignées, mais alors pas du tout, des nôtres. C'est Mme F... qui parle, elle ne travaille pas, son mari, M. F..., est représentant ; elle nous déclare :

« Le logement ne peut être une chose isolée, un simple abri. Il doit s'inscrire dans un cadre humain (qu'il soit H.L.M. ou de construction privée) pour éviter toute ségrégation par âge ou catégorie socio-professionnelle, il doit être le reflet de la société en général. L'urbanisme moderne doit répondre à ce double besoin de l'homme qui est à la fois solitaire et solidaire. L'insonorisation des logements doit l'aider à retrouver le calme, de

même que les normes de surface et le taux d'occupation doivent faciliter une réelle vie de famille ; mais par ailleurs, il ne peut être réduit à une vie sociale minorée, étriquée, écrasée par le gigantisme et l'anonymat. »

Passionnée de son sujet, vibrante et réfléchie à la fois, Mme F... poursuit :

« Château Gaillard est un ensemble de logements considérable, il constitue un véritable quartier de Maisons-Alfort, il fallait donc, il faut en faire une unité de vie sociale à taille humaine, il faut imaginer, créer, bâtir ses prolongements sociaux où les équipements culturels doivent avoir une place de premier plan. Pour prendre un exemple, il faut répondre aux besoins de nos jeunes, il faut aménager à Château Gaillard des espaces et plaines de jeux, ainsi que des installations sportives, maisons de jeunes, clubs d'enfants, etc. Il y a la place, cela est donc possible, mais cela doit être conçu dans un tout autre esprit que celui qui a présidé à la conception de nos pelouses « interdites ». Ce qui est primordial, ce n'est pas tant de mettre à la disposition des habitants un certain nombre de commodités que de susciter tout ce qui peut être l'occasion d'un peu plus de participation, de gestion de base, notamment dans le domaine des équipements collectifs, l'étude de ces équipements doit se faire avec le concours de tous : associations de jeunes, groupements familiaux, éducateurs, sociologues. C'est cela que nous voulons réaliser autour de notre bulletin « Inter-Château Gaillard », et cela dans le respect des opinions de chacun. Mais il ne faut pas perdre de vue que les plans les mieux étudiés risquent de manquer leur but s'ils sont conçus d'en haut. Tout cela nécessite la participation, la collaboration très étroites entre les usagers et les promoteurs du projet, qu'ils soient public ou privé. Tout cela doit être l'œuvre de tous et ne pas rester l'apanage de spécialiste. Cela exige une culture populaire de l'habitat. L'éducation des usagers peut se faire par les associations, par la presse, par les moyens audio-visuels, par, et cela me paraît important, l'implantation de « micro-équipement » qui provoqueront un courant d'intérêt, de réflexion et de prise de conscience des actions à mener pour donner à l'habitat sa véritable dimension, c'est-à-dire en faire un facteur d'épanouissement personnel et de promotion collective. »

Que pourrions-nous ajouter à cela, si ce n'est qu'ainsi que nous le fait remarquer Mme F... : « Quel que soit

le promoteur de la construction : Etat ou municipalité pour les H.L.M. ; société mixte pour certains grands ensembles, sociétés privées pour d'autres, le problème des aménagements socio-culturels et de la participation des usagers à leur conception et à leur gestion demeure posé et ne pourra être résolu que si tous ceux qui sont conscients de ces problèmes les prennent en main non pas pour s'en faire une spécialité, une chasse gardée de telle ou telle organisation quel que soit son caractère, mais pour travailler à la prise de conscience de l'ensemble des usagers. »

Une politique socialiste de l'habitat

Nous voudrions ici faire une incipiente pour dire que si une telle conception des ensembles H.L.M., de leurs équipements socio-culturels et de leur gestion avait présidé à la politique de nos municipalités ouvrières, le pouvoir n'aurait pu, n'aurait même pas osé s'attaquer aux offices publics par crainte des réactions des locataires qui eussent, beaucoup plus que ce n'est, hélas ! le cas, malgré les efforts de leurs organisations, considéré la défense des H.L.M. comme les concernant directement et étant pour chacun une affaire personnelle autant que collective... Mais n'est-il pas encore temps de prendre le problème à bras-le-corps pour donner à la lutte pour la défense des H.L.M. un contenu autre que l'actuel, un contenu offensif permettant une mobilisation intense sur d'autres perspectives que le « statu quo ante » ?

Pour en revenir à l'ensemble Château Gaillard, il convient de souligner qu'animées par une volonté farouche, Mme F... et l'équipe d'« Inter-Château Gaillard », bien qu'elles « ne fassent pas de politique » et bien qu'elles se défendent de vouloir « revendiquer » nous semblent mener une action relevant d'une politique socialiste de l'habitat. Si cela n'est pas encore très net dans leur esprit, elles ne tarderont pas à en prendre conscience. En tout état de cause, nos camarades P.S.U. de Maisons-Alfort, notre fédération Seine-banlieue sont, eux, pleinement conscients que le combat mené par les habitants de Château Gaillard s'inscrit dans la lutte pour le socialisme, notre soutien ne leur fera pas défaut, tout comme il ne fait pas défaut à la bataille pour la défense des H.L.M.

Claude LAVEZZI.

Le colloque sur les problèmes de l'information

"BIEN INFORMÉS, LES HOMMES SONT DES CITOYENS, MAL INFORMÉS, ILS DEVIENNENT DES SUJETS"

Rendons à César ce qui appartient... à M. Frey. Ce n'est pas sans malice que M. Jacques Mitterrand, Grand-Maitre de l'Ordre du Grand-Orient de France, clôtura ce dimanche le colloque sur l'information organisé par la maçonnerie du Grand-Orient de France, par cette phrase prononcée par le ministre de l'Intérieur devant cinquante préfets.

Durant ces trois journées, huit cents personnes environ furent informées largement de la situation de l'information en France. Il ne s'agissait pas seulement de la presse et de l'information politique, mais de tous les aspects que prend l'information lorsqu'elle appréhende successivement l'enfant dans son désir d'apprendre, la jeunesse dans sa volonté de connaître, le citoyen dans la nécessité de savoir pour juger ensuite, enfin l'homme, dans sa soif d'acquiescer toutes les connaissances qui font de lui un être pensant, responsable dans la cité, comptable de son comportement dans l'existence.

Il faut rendre grâce au Grand-Orient de France d'avoir mené presque à bien — mais y a-t-il quelque chose de parfait? — une entreprise qui semblait, dès le début, particulièrement ardue.

En fait, peu d'organisations pouvaient le faire, mais le mérite du Grand-Orient est à souligner et il le doit, sans aucun doute, à la philosophie maçonnique de cet Ordre et à l'extrême affabilité, souriante et ferme, de son actuel Grand-Maitre.

Il était, en effet, assez difficile de réunir, sur un tel sujet, des hommes venus d'horizons politiques et sociaux aussi divergents que MM. Fernand Grenier (communiste), Capitant (U.N.R.-U.D.T.), Michel Soulié (radical) et Gérard Jacquet (S.F.I.O.), Gazier et Pierre Bloch (S.F.I.O.), Depreux et Daniel Mayer (P.S.U.), etc.

Il n'était pas aisé d'avoir à une tribune, outre ceux que nous venons de citer, mais encore Camille Héline, Henri Fauré, le recteur Capelle, Denis Maurey. Il était aussi assez ardu d'obtenir l'adhésion de rapporteurs tels que Claude Neuschwander, Fernand Terrou, Gilles Martinet, Robert Telliez, André Diligent, Charles Hernu, Mme Lucie Faure, MM. Benjamin Arthaud et Jérôme Lindon, Pierre Viansson-Ponté, Jean-Marie Domenach, Joseph Barsalou, Albert Detraz, Serge Mallet, Joseph Rovani et Roger Garaudy, André Philip et le président de l'U.N.E.F., Claude Lecomte et François Billetdoux.

Cette liste est incomplète, mais déjà, elle montre la grande diversité des pensées politiques et philosophiques des participants. Enfin, la présence de quatre ex-ministres de l'Information — dans une enceinte où l'unanimité s'est faite sur l'impossibilité pour un pays de liberté de conserver un ministère de l'Information — et celle de nombreux ex-parlementaires et anciens présidents du Conseil, a permis à l'un des rapporteurs de rappeler très spirituellement que c'était l'un d'eux qui l'avait sanctionné parce qu'il avait déplié au gouvernement de l'époque! Ce qui prouve, ô combien, que les lois et les systèmes politiques ne valent que ce que valent les hommes.

Malgré cela, le grand mérite du Grand-Orient — et le Grand-Maitre eut raison de le souligner — fut d'avoir enfin rompu le silence sur cet irritant problème de l'information qui rongé le sein de notre actuelle pseudo-démocratie. Et le colloque ne s'est pas contenté de se prononcer contre l'arbitraire, la censure et la saisie — au nom de la grandeur de la France, berceau de la liberté — mais il a rapporté des solutions concrètes dans les domaines politique, économique et culturel des questions débattues.

CELA avait, cependant, commencé sur un paradoxe. Ceux-là mêmes — l'opposition de gauche — qui se plaignent le plus, à juste titre, du manque d'objectivité de l'information parlée et télévisée ont, précisément, refusé à leur adversaire — le ministre de l'Information, M. Alain Peyrefitte — de venir exposer la conception gouvernementale — ou U.N.R. — de la liberté d'expression.

Menaçant de désertir le colloque, socialistes et communistes (ils auraient été suivis par les radicaux, le P.S.U. et les syndicalistes) ont contraint les organisateurs — le Grand-Orient — à revenir sur l'invitation (un peu légèrement et prématurément formulée) faite au ministre de l'Information gaullienne. Constatant que cette situation aurait fait échouer complètement le colloque, puisqu'il aurait été privé de la majeure partie de l'opinion publique de ce pays (n'en déplaise à M. Pompidou) le Grand-Maitre dut faire œuvre de parfait diplomate. De fait, le colloque risquait de n'avoir plus de sens.

Mais, quant à nous, qui ne sommes pas suspects de faiblesse et qui avons dénoncé, souventes fois et depuis longtemps (même avant ceux qui, aujourd'hui, voudraient être les plus « opposants ») la mainmise du pouvoir sur les moyens d'information, nous pensons que c'est une mauvaise politique que de se refuser à toute confrontation avec l'adversaire.

D'autant que le milieu et l'organisation se prêtaient admirablement à une discussion très ouverte — et courtoise. Cela aurait évité à M. Peyrefitte de triompher sans risque, en affirmant faussement, que son « gouvernement est l'expression de la majorité de la nation » et, justement, qu'il est regrettable qu'on n'ait pu, dans ce colloque, « assurer le respect de la pluralité des points de vue ». Sous la plume de l'homme qui interdit le micro à l'opposition, cette phrase est savoureuse... mais exacte; et elle devrait — elle aurait pu déjà l'être au cours du colloque — être retournée contre son auteur. Enfin, il faut bien le dire, et c'est la seule ombre au tableau, que, du fait de cet incident, la discussion sur les moyens audio-visuels, sur les saisies et la censure, a été quelque peu faussée... par manque d'interlocuteurs.

Il n'est pas possible, eu égard à la densité des rapports présentés, et à leur nombre (réellement il y en eut un peu trop) de faire un compte rendu exact de l'ensemble des travaux. La lecture de la résolution finale, acquiescée à l'unanimité des membres de la Commission, et à celle des participants au colloque (la parole était largement accordée à quiconque la demandait) permet de saisir l'ampleur des débats. En fait, et ça n'est



(Photo A.D.P.)

Poursuivre la lutte pour une information libre.

pas vraiment un reproche, peut-on dire qu'il y eut beaucoup de débats? Non, car les rapporteurs — quelles que soient leurs tendances politiques et philosophiques — trouvèrent une salle prête à accueillir favorablement l'essentiel de leurs déductions. D'ailleurs, on ne discute pas sur des détails devant 800 personnes, on ne peut aborder que des principes, et le colloque n'était pas un congrès.

Mais nous mettrons cependant l'accent sur l'essentiel de la pensée des rapporteurs. Tout d'abord que tous les citoyens ont droit à l'information et que celui-ci est un impératif inscrit à l'article 11 de la Déclaration des Droits de l'Homme qui proclame que « la libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme... »

Et puis les rapporteurs ont mis l'accent sur la valeur seulement formelle d'une telle affirmation dans une société de consommation où le capitalisme, s'il n'interdit pas réellement l'exercice de ce droit, en limite considérablement l'application.

Dès lors que l'information devient une marchandise qui se vend tout comme de l'épicerie, la puissance passe entre les mains des marchands, qu'ils soient de papier, de laine ou de machines. Et par le jeu du rapport des forces c'est dans l'appareil d'Etat — et au gouvernement — que va se concentrer l'essentiel de la puissance coercitive sur la liberté de l'information.

Non point seulement l'information

strictement politique, mais aussi économique (information protégée par le secret), sociale et culturelle. C'est pourquoi le colloque du Grand-Orient eut, en définitive, raison d'aborder tous les problèmes que recouvre l'information : la presse et la radio, bien entendu, la télévision et l'éducation, le livre et l'édition, l'information culturelle et la jeunesse, et enfin, les aspects juridiques et le rôle de l'Etat et du gouvernement.

M. Fauré, président de la Ligue de l'Enseignement a su parfaitement — devant le recteur Capelle — affirmer le rôle de l'information qui, dit-il, est le chemin de toute démocratie.

Chemin dangereux parce qu'il est désormais exposé aux tentations du pouvoir, chemin dangereux parce que les procédés modernes — la télévision, par exemple — le place au centre de l'éducation de la jeunesse. Dans une très belle formule, André Philip affirma que « la civilisation de l'image se superpose à celle du mot » et que « les jeunes établissent une correspondance entre la musique, le dessin et la pensée. »

A quoi M. Capelle, directeur général au ministère de l'Education nationale, répliqua qu'« il faut modifier certaines structures de notre pédagogie, abandonner certaines règles traditionnelles et donner aux jeunes de plus grands moyens d'expression ».

Ne pouvant tout citer, nous terminerons ce rapide survol en citant les interventions de deux collaborateurs du journal « Le Monde ». Jean

Schwobel sut, avec talent, opposer, à un orateur qui n'envisageait l'essor de la presse que comme une industrie, l'attitude de son journal qui, au contraire, grâce à la haute moralité des journalistes qui le composent, sut opposer une barrière aux emprises de l'argent. « Une presse indépendante, affirma-t-il, n'est réalisable et durable que si la responsabilité est effectivement assurée par ceux qui l'écrivent avec l'appui de ceux qui la lisent ». Quant à Gilbert Mathieu, il voudrait que des barrières légales interviennent entre les puissances d'argent et la presse.

Hélas, on doit reconnaître que ces généreuses pensées sont, pour l'instant, du domaine des utopies; au moins tant que subsistera un régime capitaliste. Mais il appartient aux forces populaires démocratiques que ce rapport de forces soit changé et que ce qui n'est que formel devienne réalité. Alors le droit à l'information ne sera plus un souhait de Constitution et la liberté une revendication.

Le Grand-Orient nous aura — au moins — donné la claire perspective de la lutte à mener.

Bertrand Renaudot.

Ci-contre, la résolution adoptée

Rassemblement National contre la Force de Frappe

Dimanche 26 avril, à 14 h 30 au parc de Sceaux

Le Comité départemental contre la force de frappe et pour le désarmement général, appelle la population parisienne à participer à la manifestation organisée par le Comité national, le 26 avril, à 14 h 30, au parc de Sceaux.

Cette manifestation s'inscrit dans le cadre de la campagne nationale contre la force de frappe, et pour le désarmement général.

Parisiens, Parisiennes, participez en masse au rassemblement national du 26 avril, au parc de Sceaux.

Pour exprimer votre opposition à la force de frappe. Pour exiger que le gouvernement ratifie le traité international sur l'arrêt des essais nucléaires. Pour que la France prenne sa place à la conférence de désarmement à Genève. Pour que la France se prononce pour le désarmement général.

Le procès GABIN :

Une affaire à suivre

Le 20 avril, douze syndicalistes paysans vont comparaître devant le tribunal d'Alençon. En juillet 1962, peu de temps avant le vote de

Le pouvoir d'achat des familles a baissé

La Fédération Nationale des Associations de l'Aide Familiale Populaire, réunie en assemblée générale les 4 et 5 avril 1964 à Paris :

Constata l'évolution des familles qui s'associent, chaque année de plus en plus nombreuses, à sa gestion et à son action ;

Se réjouit de la vitalité et de la progression de ses associations, notamment dans le sens de l'équipement social des nouveaux quartiers ;

Affirme à nouveau sa volonté de travailler à faire connaître la profession de « Travailleuse familiale » afin d'élargir le recrutement pour répondre aux besoins qui iront croissant dès qu'une prestation légale, qu'elle croit nécessaire et qui devrait aboutir, sera aménagée ;

Souhaite que l'aide préventive à la mère de famille, dont la tâche devient de plus en plus difficile, soit remise en valeur par les pouvoirs publics, partant du principe qu'il vaut mieux prévenir que guérir ;

Rappelle ses revendications aux pouvoirs publics et aux organisations pour qu'un salaire décent soit accordé aux travailleuses familiales et demande que le ministère de la Population voit son budget augmenté pour assurer financièrement la formation d'un plus grand nombre de travailleuses familiales et leur formation permanente ;

S'inquiète de voir le pouvoir d'achat des familles se dévaloriser ;

Travaille à faire connaître le projet de « Salaire social familial » de la Confédération syndicale des familles, par laquelle la F.N.A.A.F.P. assure l'expression de ceux qu'elle associe à sa gestion.

la loi complémentaire agricole, ils s'étaient rendus chez le célèbre acteur, accompagnés de sept cents paysans, pour lui demander de louer deux des propriétés acquises. Celui-ci s'y était engagé mais, sur les conseils de certains proches, il revint sur son engagement et déposa une plainte. Le procès a été long à venir devant le public, car ici certains ne tenaient pas à ce « boulet » risquant de peser dans leur carrière.

M^r Floriot (pour Gabin) va transformer cette manifestation syndicale en atteinte au droit de propriété et en croisade anticollectiviste. Et pourtant, il sait bien que les manifestants n'allaient pas jusqu'à cette remise en cause du droit de propriété.

« Nous irons jusqu'au fond du problème. »

Ils l'ont affirmé maintes fois depuis, dont la dernière le vendredi 10 avril, où quatre des douze inculpés ont tenu une réunion d'information. C'est ainsi que, répondant à une question du secrétaire fédéral du P.S.U. (invité par le Cercle des Jeunes Agriculteurs), ils affirmèrent : « Nous distinguons la propriété foncière et la propriété d'exploitation. Si nous respectons la première, nous ne pouvons permettre l'accaparement sans cesse plus important des terres par des propriétaires amplement pourvus et surtout par des étrangers à la profession. Cela à une époque où des milliers des nôtres sont obligés d'abandonner la terre et de devenir des ouvriers sans qualification.

« Et puis, il faut remettre cette affaire dans le contexte de 1962. Depuis, nous avons pu bâtir des commissions de cumuls et certaines de nos revendications sur les structures ont été partiellement satisfaites.

« Nous n'esquiverons pas le débat le jour du procès. Nous irons jusqu'au fond du problème. Et nous serons soutenus. »

Le procès Gabin : une affaire à suivre !

F.O. et le travail à temps partiel

NOTRE enquête sur le travail à temps partiel nous a valu un certain nombre de lettres toutes écrites par des lectrices. Dans l'ensemble, nos correspondantes sont sensibles aux risques d'exploitation que comporte la formule, mais s'y déclarent favorables à condition qu'elle fasse l'objet d'une réglementation.

C'est précisément cette thèse qui a été adoptée par la C.G.T.-F.O., moins hostile que les autres syndicats au travail à temps partiel, lequel s'avère particulièrement intéressant pour certaines catégories de travailleurs : femmes ayant des enfants en bas âge, handicapés physiques, personnes âgées, etc.

Roger Louet, secrétaire confédéral de F.O., vient de rappeler ce point de vue de son organisation dans une conférence de presse, dans laquelle il a précisé que Force Ouvrière s'opposerait à toute généralisation systématique de la formule tant que la main-d'œuvre à temps partiel ne serait pas protégée par la loi et par les conventions collectives. Le système permettrait alors de respecter la législation sociale, par exemple en ce qui concerne les deux jours de repos consécutifs par semaine, et de lutter contre le travail noir.

Toutefois, Roger Louet a souligné que l'objectif essentiel est la réduction de la durée hebdomadaire du travail, d'où la nécessité d'abaisser à dix heures par semaine le nombre d'heures supplémentaires autorisées, qui est actuellement de vingt heures, et d'abroger, par ailleurs, une circulaire de 1950 qui permet le cumul dans la limite légale de soixante heures des emplois à plein temps et d'un emploi à temps partiel.

Sur le plan de la Sécurité sociale, F.O. propose l'intégration de l'allocation de salaire unique dans les allocations familiales et, à titre transitoire, le maintien de la totalité de l'allocation de salaire unique, même si la femme travaille à temps partiel (sous réserve d'un plafond de ressour-

ces). En outre, l'allocation-logement devrait être maintenue selon les mêmes modalités.

D'autre part, le travailleur à temps partiel devrait bénéficier intégralement de la prime de transport. La qualité de chômeur devrait éventuellement lui être reconnue ; le droit aux congés payés devrait être proportionnel au travail effectué, assorti d'un congé supplémentaire non rémunéré permettant aux intéressés de prendre un temps égal à celui de leur conjoint.

Force Ouvrière demande également des moyens supplémentaires pour la formation et le perfectionnement professionnel de cette catégorie de travailleurs.

Sur le plan des conventions collectives, F.O. estime que des dispositions particulières concernant la main-d'œuvre utilisée à temps partiel doivent s'appliquer à la rémunération, compte tenu du principe de l'égalité des salaires masculins et féminins, à la garantie de l'emploi, à l'embauche et au licenciement, à la durée du travail et à ses aménagements, aux congés, au droit syndical (délégués), aux avantages en nature (cantines, chèques restaurant), à la promotion, etc.

Il est intéressant de noter que les secrétaires des fédérations F.O. se rapportant à des branches où la main-d'œuvre féminine est nombreuse n'ont pas tous le même point de vue au sujet du travail à temps partiel. Chaireiron (de la Banque) a rappelé que la convention collective, dans ce secteur, prévoyait des garanties pour les travailleurs temporaires et pouvait servir d'utile précédent. Par contre, Gisselaire (Services publics et de santé) a relevé que, pour les infirmières, les hôpitaux publics n'encourageaient pas le travail à temps partiel, et Sidro (Employés) a souligné les risques de régression sociale que pourrait comporter le système, surtout en période de sous-emploi.

Maurice Combes.

La résolution adoptée au colloque du Grand-Orient

Les participants au colloque sur les problèmes de l'information, réunis à Paris du 10 au 12 avril 1964, à la Maison de la Chimie, sur l'invitation du Grand Orient de France :

Constatent que les moyens de la technique moderne permettent la propagation massive et instantanée des idées et des nouvelles et qu'ainsi l'information s'impose en permanence au public sous les formes les plus diverses. L'information est devenue un instrument puissant qui peut être mis au service de la culture et de la libération de l'homme ou, au contraire être utilisée à la mise en condition des esprits.

Le pouvoir public et les puissances financières qui, seuls en fait, pour l'essentiel, ont accès à ces moyens techniques, ont ainsi la possibilité de les mettre au service de leur propagande et de leurs intérêts.

Dans ces conditions, et sans préjuger des profondes réformes de structures nécessaires, il est indispensable que le public soit à même d'exercer un poids et d'opérer une critique dans les domaines politique, économique, social et culturel. Il s'ensuit que la formation du jugement est une des tâches essentielles des responsables de l'information et des éducateurs.

Réaffirment, en conséquence, conformément aux conclusions du colloque 1962, du Grand Orient de France, sur l'éducation nationale, l'urgence de la démocratisation de l'enseignement sous toutes ses formes et à tous les niveaux, la nécessité d'une éducation permanente du public selon les principes de liberté républicains et de laïcité.

Constatent que dans la France d'aujourd'hui, l'information est loin de répondre aux exigences minimales d'objectivité et aux soucis de formation des esprits :

d'une part, la radio et la télévision, qui devraient exprimer les diverses tendances de l'opinion nationale, sont, en fait, au service du pouvoir, des intérêts financiers et politiques qui le soutiennent et réservées à certaines tendances philosophiques et confessionnelles ;

d'autre part, certains, dans la presse, l'édition du livre et du disque, les radios et télévisions, les spectacles, uniquement soucieux de profits immédiats ou d'anes-thésie politique flattent les tendances les plus douteuses du public et ne lui proposent qu'œuvres de mauvaise qualité, contribuant ainsi sciemment ou non à la perversion du goût et du jugement, à l'abolition du sens civique.

Pour préserver la dignité de l'homme et du citoyen, les participants au colloque du Grand Orient de France,

Affirment le droit à l'information comme un droit fondamental et la liberté d'accès aux moyens d'information comme une liberté fondamentale.

Affirment qu'il n'y a pas de démocratie véritable sans information libre.

EN CONSEQUENCE

Pour la R.T.F. — Insistent sur la nécessité de libérer la R.T.F. de la mainmise du pouvoir (dès maintenant, il convient de dénoncer, à titre d'exemple, le règlement du 27 février 1964, qui limite à deux heures les possibilités d'expression des candidats à l'élection présidentielle, tandis qu'aucune restriction n'est apportée à l'utilisation de la radio et de la télévision par le président sortant. Un tel texte est un défi à la plus élémentaire équité).

La R.T.F. ne doit cependant pas retourner au secteur privé, mais doit constituer un établissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial bénéficiant d'un monopole tant en ce qui

concerne la diffusion que la production des émissions et dirigé par un Conseil d'administration dans lequel les représentants de l'Etat seraient en minorité.

Un conseil supérieur non révocable pendant la durée de son mandat devrait être chargé de veiller aux règles fixées par une charte déterminant les obligations de la R.T.F., notamment en matière d'information.

Pour la presse ont constaté les atteintes aggravées aux libertés et estiment nécessaires la défense et l'élargissement de la liberté d'information.

A cette fin, outre l'interdiction des saisies abusives, le prix de vente des quotidiens devrait être libéré, la publicité et notamment celle de l'Etat accordée sans discrimination d'opinion.

Résolus à libérer la presse du pouvoir de l'argent et conscients que cette libération nécessite un changement politique profond,

Souhaitent qu'un statut de la presse libre permette à celle-ci de jouer le rôle d'un service public indépendant du pouvoir et totalement respectueux des libertés fondamentales et des initiatives qui devraient assurer l'incompatibilité effective entre la fondation ou la direction d'un journal et la détention de capitaux importants ; il pourrait, par exemple, par un système de financement approprié à base coopérative, garantir l'existence matérielle des journaux dans leur indépendance et sous la seule responsabilité des équipes de rédaction, des travailleurs de la presse et des lecteurs. Des mesures devraient être prises également pour empêcher les annonceurs et les agences de publicité de contrarier l'indépendance ou la liberté d'expression des journaux. L'idée pourrait, enfin, être retenue qu'une magistrature assure le respect des règles

garantissant l'indépendance des journaux à l'égard des puissances d'argent.

Pour le cinéma, demandent :

— que soit appliquée aux actualités cinématographiques la même objectivité réclamée pour la presse radiophonique ou télévisée ;

— que la commission nationale de censure, si elle ne peut encore être supprimée, soit transformée en faisant une plus grande place aux éducateurs et aux spectateurs ;

— que cette commission nationale de censure soit seule habilitée à décider de l'interdiction partielle ou totale des films ;

— que le statut du centre national cinématographique soit modifié dans le sens démocratique et que l'aide de l'Etat à la production soit accrue, notamment en ce qui concerne les films pour la jeunesse.

Pour le théâtre, prennent acte avec intérêt de ce qui a été réalisé en matière de maisons de culture qu'il importe de préserver de la mainmise du pouvoir.

Ils forment, en outre, le vœu que le théâtre privé, qui contribue à la recherche de nouvelles formes d'expression dramatique, voit son avenir sauvegardé.

En conclusion, les participants au colloque se félicitent de la remarquable convergence de pensée qui s'est manifestée au cours des différentes interventions et qui constitue un gage de succès pour la mise en application des principes qu'ils ont définis et des projets qu'ils ont adoptés.

Ils se déclarent décidés à poursuivre en commun la lutte pour une information libre. Ils proclament que seule l'union de toutes les forces démocratiques pourra créer les conditions des transformations qui assureront le succès des idéaux communs qui les ont animés.

FRANCE REELLE ET FRANCE MYTHIQUE

LE livre de M. Paul Reynaud, édité chez Julliard et très agréable à lire, constitue à la fois un vibrant réquisitoire contre le chef de l'Etat et un plaidoyer pro domo en faveur de l'auteur. Il ne nous appartient pas ici d'étudier la politique de rechange préconisée par M. Paul Reynaud, la droite classique, le M.R.P., les radicaux et une grande partie de la S.F.I.O., y compris M. Defferre. Il nous serait trop facile d'emprunter à notre tour la plume de Juvénal, pour démontrer qu'elle remplace le nationalisme français par un nationalisme européen, ou plutôt européen-atlantique, inconditionnellement attaché à un bloc idéologique et militaire et par conséquent, tout aussi incapable de résoudre les dramatiques problèmes de l'heure présente.

Nous dirons que nous avons suivi avec intérêt les analyses de M. Paul Reynaud, amoureux déçu qui, non seulement a été à l'origine de la carrière politique du général de Gaulle, mais a puissamment contribué à le ramener au pouvoir au lendemain du

« La politique étrangère du gaullisme »

par M. Paul REYNAUD

coup de force du 13 mai 1958. et se déclare surpris (mais c'est cette surprise qui surprend toujours — comment peut-on manquer de clairvoyance à ce point ?) d'avoir ainsi fait le lit du pouvoir personnel, et d'un nationalisme digne de l'époque de la marine à voile et des lampes à huile.

L'auteur a beau jeu de souligner qu'il n'y a aucun rapport entre la France réelle et la France mythique, imaginée par de Gaulle qui apparaît à ce dernier comme « la princesse des contes », qui « n'est réellement elle-même qu'au premier rang ». La politique dite de grandeur consiste à nier l'évidence, à s'insurger contre les faits, à rêver avec Maurras, d'une « France seule », boudant perpétuellement le monde entier et plus spécialement les anglo-saxons.

Toute initiative du chef de l'Etat, même lorsqu'elle est réaliste, comme la reconnaissance de la Chine Populaire, est viciée, selon M. Paul Reynaud, par des rancœurs anti-américaines qui datent de Yalta. De Gaulle, en 1944, rêvait d'un démembrement de l'Allemagne et se croyait à l'époque des Traités de Westphalie. Devant la faillite retentissante d'une politique fondée sur de telles illusions, il a ensuite mis l'accent sur le rapprochement franco-allemand, plus spécialement dans le domaine militaire. On n'a certes pas oublié son apologie de l'armée allemande lors de son voyage outre-Rhin. L'orgueil et le nationalisme ont été, dans les deux cas, ses mobiles : il redoute une Europe non dirigée par lui et la torpille tout en se déclarant Européen. Il veut à tout prix en exclure la Grande-Bretagne.

Il est persuadé que l'Allemagne divisée ne pourra y jouer le premier rôle.

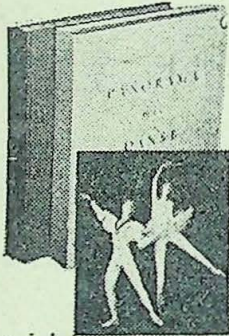
M. Paul Reynaud affirme qu'il se trompe et que, mécontentant toutes les autres nations, il fait finalement le jeu de l'Allemagne. Chaque décision, chaque conférence de presse, chaque discours du général de Gaulle, passés au crible de l'esprit critique de M. Paul Reynaud, contribue à isoler davantage la France, à réduire son prestige et son influence. Et le livre se termine par une adjuration au peuple français : « Redevenis un peuple majeur... un peuple libre, si tu ne veux pas être indigne de ton histoire... Pourquoi as-tu courbé la tête ? »

Cet appel est certes éloquent. Mais le peuple français, pour redevenir majeur, sera bien inspiré en ne s'en remettant pas à ceux qui, en 1958, lui ont demandé d'abdiquer et se sont portés caution des sentiments démocratiques du général de Gaulle.

Julliard.

E. D.

« TRIBUNE SOCIALISTE » VOUS OFFRE
moins chers que d'occasion
quelques exemplaires neufs
de magnifiques ouvrages presque épuisés
avec faculté de retour

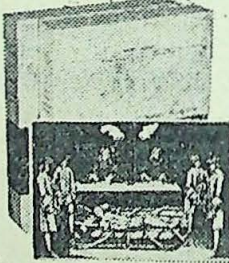


PANORAMA DE LA DANSE

par Serge Lido, Préface de Jean Cocteau

Jamais n'a été élevé à la gloire du Ballet un monument aussi riche que ce Panorama de la Danse qui réunit en 2 volumes 24 x 31 reliés pleine toile les numéros rarissimes d'une somptueuse revue et donne, sur 848 pages, 767 pages (!) de magnifiques photos en noir et en couleurs, ou la grâce aérienne des corps sans défauts composés de ravissantes architectures. Une documentation unique sur le Ballet contemporain et un splendide livre d'art.

Les 2 vol. reliés 84 F au lieu de 156 F



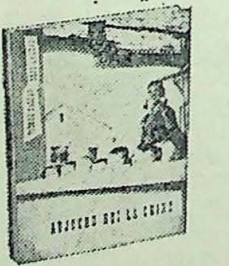
HISTOIRE DE LA MAGISTRATURE

par Marcel Rousselet

Premier Président de la Cour d'Appel de Paris

Les institutions, les usages, les événements et les grandes figures qui ont jalonné mille ans de vie judiciaire française, présentés en 2 magnifiques volumes 22 x 28 1/2 (plus de 1 000 pages - 232 documents en noir - 8 pages couleurs) - Un ouvrage de fond pour toutes les bibliothèques.

Les 2 volumes brochés 48 F au lieu de 175 F (reliés)



AUJOURD'HUI LA CHINE

par Pierre Gascar (préface de Claude Roy)

La Chine Communiste, ce mystérieux pays aux 600.000.000 de visages, pose à la plupart d'entre nous, une inquiétante énigme. Voici enfin un livre qui soule la voile et nous en restitue (grâce à de splendides photos prises sur le vif et des textes éblouissants) un portrait vivant, direct, familier. Un passionnant document qui est aussi : un véritable album d'art (142 documents en noir, 9 pages en couleurs), couverture laquée rigide en couleurs.

19,50 F au lieu de 40 F



LA PEINTURE HOLLANDAISE AU XVII^e SIECLE

par E. Huttinger

Un somptueux album d'art qui vous convie à une véritable redécouverte du « siècle d'or » de la peinture flamande. Un chef-d'œuvre de l'impression suisse. 72 documents en noir — 24 pages en couleurs — 173 pages format 22x30 sous couverture rigide et laquée en couleurs.

29 F au lieu de 46 F

BON à adresser à la librairie Pilote 30 rue de Grenelle, Paris-5^e

Veillez m'envoyer les ouvrages suivants

pour un montant total de fr. somme que veuillez trouver inclus en un chèque mandat chèque postal joint à votre compte Librairie Pilote n° 13.305-31 Paris.

Il est bien entendu que je garde la faculté de renvoyer les ouvrages dans les 48 heures et que je serai dans ce cas immédiatement remboursé. T.S.

Nom Profession

Adresse

Vient de paraître

POLITIQUE

● LA POLITIQUE ETRANGERE DU GAULLISME. Paul Reynaud. — L'auteur analyse les désaccords de de Gaulle avec les cinq autres partenaires du Marché commun et propose aux Français un changement de politique en la matière. — Ed. Julliard, 15 F.

● ECONOMIE ET VIE QUOTIDIENNE. René Didier et André Voisin. — Un petit volume de vulgarisation destiné à ceux qui désirent acquérir une première connaissance des questions économiques. — Ed. du Centurion, 8,95 F.

● L'EUROPE EN DEVENIR. Philippe Farine. — L'auteur retrace les origines de la construction européenne et fait le point de l'état où elle est parvenue. — Ed. du Centurion, 8,95 F.

DOCUMENTS

● LE JOURNAL OFFICIEL DE LA COMMUNE DE PARIS. — Cet ouvrage remarquable comporte les articles parus au « Journal officiel de la commune » ainsi que ses décrets, affiches, proclamations, etc. — Ed. de Delphes, 28, rue de Trévise, Paris.

● LE MARCHÉ COMMUN AGRICOLE. François Clerc. — Une étude sur les problèmes agricoles de l'Europe des Six et l'avenir de l'agriculture européenne. — Presses Universitaires. Collection « Que sais-je ? »

ROMANS

● LE MAIRE DU PALAIS, Maurice Lime. — La montée des technocrates dans la société de nos jours. Leur esprit hautain, leurs ambitions, leurs rivalités de groupe. — Nouvelles Editions Debresse, 15 F.

HUMOUR

● LE CŒUR A RIRE, Mina et André Gillois. — Des histoires et des réflexions ayant pour thème l'amour. — Ed. Calmann-Lévy, 9,55 F.

MOULOUDI PRODUCTEUR

Mouloudji, qui compose lui-même ses chansons, a décidé de produire lui-même ses disques. Son premier disque comporte quatre chansons : Le Déserteur, A Saint-Germain-des-Prés, Si je t'avais connue, Dame la Mort.

Ce disque sera vendu dans le commerce, par les disquaires, au prix d'un 45 tours normal, soit 9,80 F.

Nous tenons à votre disposition ce disque au prix de 7 F (+ 0,65 F pour la commande). S'adresser : 54, boulevard Garibaldi, Paris-15^e.

ŒUVRES COMPLÈTES DE VICTOR HUGO

La "première édition vraiment complète" Paris Match

3 magnifiques volumes 21 x 27, épaisseur 6,5 cm, de 1800 pages environ, relié pleine toile, tranche dorée à l'or fin.

- ŒUVRES POÉTIQUES COMPLÈTES
- ŒUVRES ROMANESQUES COMPLÈTES
- ŒUVRES DRAMATIQUES ET CRITIQUES COMPLÈTES.

Chaque volume peut être vendu séparément mais, afin de profiter des conditions exceptionnelles (à partir de 13,50 F par mois le volume) offertes à nos lecteurs pour quelques jours encore, hâtez-vous de nous adresser le bon ci-dessous pour recevoir une documentation gratuite.

BON à adresser à : Librairie PILOTE, 30 rue de Grenelle, Paris 7^e.

Veillez m'adresser je vous prie sans engagement de ma part, une documentation gratuite concernant les Œuvres Complètes de VICTOR HUGO.

Nom Profession

Adresse Signature

T.S. II

MÉDECINS BELGES ET MÉDECINE FRANÇAISE

par le Docteur Jean BIDEGARAY

Grève des soins

Sur le principe même de la grève des soins, il n'y a pas de doute, il est absolument impensable qu'on puisse vouloir organiser une grève des soins chez les médecins. C'est incompatible avec la mission que nous nous sommes imposée en choisissant notre métier de médecin. D'ailleurs, en France, la Confédération des syndicats médicaux français s'est toujours opposée à une grève des soins, le Conseil national de l'Ordre des médecins a bien indiqué qu'en aucun cas une grève des soins ne devait être réalisée.

Comment se fait-il qu'en Belgique les médecins aient pu envisager et organiser une grève des soins ? C'est probablement parce que les conditions de la situation médico-sociale belge sont vraiment exceptionnelles. Les assurés sociaux belges avaient des possibilités de remboursement de leurs frais médicaux très faibles ; en gros, la situation médico-sociale belge était, l'année dernière, comparable à ce qu'était la situation médico-sociale en France en 1930, et, de cette situation, on a voulu passer brusquement à celle qui existait en France en 1960 et même, dans un certain sens, en aggravant certains éléments de la loi française de 1960, plus exactement du décret Bacon du 12 mai 1960.

Loi de Leburton

Qu'est-ce que cette loi Leburton ? C'est une loi qui tend à permettre un remboursement à 75 % de toutes les dépenses médicales des assurés sociaux et à 100 % pour certaines catégories sociales (veuves, infirmes invalides...) en réglant la valeur des honoraires médicaux et en intervenant sur les conditions d'exercice des médecins.

Donc, le principe est bon. Ce qui est mauvais c'est la façon dont on a construit cette loi et surtout la façon dont on veut l'appliquer.

C'est une loi sociale qui engage mal le progrès social et qui est maladroite.

PREMIER POINT : elle a été construite sans que les intéressés soient démocratiquement consultés.

DEUXIEME POINT : c'est une loi malhousienne : elle prétend préciser à l'avance le montant des dépenses de santé pour les années à venir, celles qui sont liées à la rémunération des médecins étant obligatoirement destinées à décroître, ou au moins à stagner, tandis que d'année en année les frais entraînés par les examens techniques (laboratoire, radios) sont automatiquement amenés à croître. Donc, c'est une loi qui entend prévoir, surtout pour limiter, alors que la consommation médicale, c'est-à-dire le volume des actes médicaux, doit naturellement augmenter, étant donné qu'on ne peut pas agir sur les motifs de consommation médicale. C'est un phénomène universel ; d'ailleurs, en règle générale, la consommation médicale doublerait tous les 10 ans si les systèmes médico-sociaux restaient identiques.

TROISIEME POINT : les tarifs d'honoraires des médecins prévus par la loi Leburton, à la demande des syndicats ouvriers, sont bas. En effet, le financement de l'assurance maladie-invalidité est assuré par les seules cotisations ouvrières et patronales. La rémunération d'un médecin conventionné belge serait donc trois fois plus faible que la rémunération d'un médecin conventionné de la Seine. Le risque d'une aussi basse tarification médicale avec le maintien du paiement à l'acte c'est évidemment une augmentation très rapide de la consommation médicale sans que les structures soient adaptées, avec, obligatoirement, un raccourcissement du temps dont disposera chaque médecin vis-à-vis de chaque malade, et par conséquent une baisse de la qualité de l'acte médical, une diminution du caractère humain de l'acte médical et la suppression de tout contact psychologique valable.

QUATRIEME POINT critiquable : la loi Leburton porte atteinte au secret professionnel et de façon systématique. Il semble qu'il soit utile que le médecin, dans de nombreux cas, puisse conserver le secret professionnel intégral, ou au moins qu'il ne le partage qu'avec des médecins du contrôle médical de la Sécurité sociale. Or, la loi Leburton institue un carnet médical individuel, afin de réprimer les « abus ». On voit réapparaître encore le mouci général d'économie, au sens strict du terme.

CINQUIEME POINT : on peut reprocher à la loi Leburton de supprimer la juridiction professionnelle propre des médecins pour la remplacer par une juridiction pénale simple. On peut se demander si des tiers non avertis peuvent intervenir sans danger dans des litiges opposant des familles à des médecins, sans être aidés par des juristes représentant directement la profession ou bien ayant une connaissance ancienne des problèmes professionnels.

La crise belge

Cela dit, il y avait un besoin urgent en Belgique d'ouvrir le plus largement possible l'accès aux soins. Il ne semble pas que le gouvernement belge et les syndicalistes belges aient choisi la meilleure méthode.

a) On peut reprocher au gouvernement belge de ne pas avoir tenu compte des avis de la profession médicale lorsqu'il préparait la loi. On peut reprocher aux syndicalistes ouvriers belges d'avoir oublié que les problèmes n'étaient pas seulement comptables et qu'il fallait, si on voulait maintenir le paiement à l'acte, veiller aussi à ce que la médecine reste une médecine de qualité, personnelle et humaine, et par conséquent maintenir des tarifs d'honoraires décents pour les médecins.

b) Quoi qu'il en soit, de la situation présente sont surtout responsables les médecins belges qui ont pensé qu'ils pourraient obtenir satisfaction en faisant cette grève et en se mettant obligatoirement toute l'opinion à dos, en voulant lutter seuls et contre tous.

Comment expliquer cette réaction des médecins belges ? Il y a, d'une part, le passé médico-social belge. Il est pratiquement inexistant. En France, au contraire, ce passé est différent : actuellement, 83 % des médecins français sont conventionnés et donnent leurs soins à 90 % des assurés sociaux. Et, derrière nous, nous avons vingt années de convention dans 70 départements français. D'autre part, autre différence entre la situation médico-sociale belge et la situation médico-sociale française, chez nous, la Sécurité sociale est dans les mains d'une organisation, la Fédération nationale des organismes de Sécurité sociale (F.N.O.S.S.) qui regroupe les administrateurs de toutes les caisses départementales et régionales de Sécurité sociale. En Belgique, il y a une absence d'unité nationale de la Sécurité sociale à laquelle d'ailleurs la loi Leburton veut remédier. En effet, jusqu'à présent il existe en Belgique des mutuelles syndicales qui s'opposent les unes aux autres comme peuvent s'opposer des partis politiques.

Le syndicalisme médical belge est nouvellement créé. Il y a un an et demi on comptait 80 syndicalistes médicaux belges, aujourd'hui il y en a 10.000. Les vieilles équipes, peu nombreuses, qui avaient l'habitude des contacts avec les pouvoirs publics, ont été renversées par cette vague d'angoisse médicale. Ces jeunes médecins qui n'ont aucune expérience du syndicalisme ont été très vite excités par des provocateurs et par des fascistes, tel Joly, qui ont trouvé dans la crise belge un excellent moyen de provoquer une agitation nouvelle.

Un autre point important est à considérer : les études médicales belges, pour au moins 50 % des étudiants, sont

payantes. Alors que déjà en France nous n'avons pas une démocratisation suffisante de l'université, ces conditions particulières de l'enseignement belge accentuent encore le caractère privilégié du recrutement médical belge.

La situation médico-sociale en France

Peut-on tout de même faire une comparaison entre la situation médico-sociale française et la situation médico-sociale belge ?

Oui et non.

Oui dans la mesure où la situation française évolue peu à peu vers une harmonisation des différents systèmes médico-sociaux, comme l'organisation belge.

Non, puisque nous avons réussi en France à faire que la Confédération des syndicats médicaux français, groupement largement majoritaire et seul représentatif, lutte en faveur d'une normalisation des rapports entre le corps médical d'une part et les pouvoirs publics, la Sécurité sociale, les syndicats ouvriers et les autres éléments de la collectivité d'autre part, au point que nous avons mis en état un système conventionnel qui donne de grandes satisfactions, encore insuffisantes mais qui a ouvert largement l'accès aux soins pour les assurés sociaux.

Que pouvons-nous souhaiter pour la Belgique ?

Que les médecins belges qui ont refusé de faire la grève sachent s'organiser face aux pouvoirs publics et aux syndicats ouvriers. Nous pouvons souhaiter également que, malgré les derniers événements, le gouvernement belge soit plus adroit, en paroles et en actes ; que les syndicalistes ouvriers belges ne perdent pas de vue l'exigence d'une médecine de qualité et que les syndicalistes médicaux belges qui prônent la grève sachent bien qu'elle est obligatoirement impopulaire, dangereuse, et à moyen et long terme totalement inefficace.

Il faut que les uns et les autres puissent à nouveau se rencontrer. Que le gouvernement fasse des concessions en ce qui concerne les prévisions budgétaires, dans le domaine de la santé, le secret médical, la juridiction professionnelle et aussi, si on veut maintenir le paiement à l'acte et non instituer une rémunération forfaitaire mensuelle, en ce qui concerne les tarifs médicaux.

De leur côté, les médecins doivent comprendre qu'en aucun cas la situation précédente ne peut durer et que toutes les organisations médico-sociales européennes évoluent vers une certaine « socialisation » et qu'il importe que les professions libérales s'adaptent elles aussi à une évolution générale.

En conclusion, socialistes français comme socialistes belges nous devons retenir que lorsqu'on envisage une « socialisation » en régime capitaliste, de la médecine ou d'une autre profession, il faut être très prudent. Une socialisation de la santé, même néo-capitaliste, reste toujours une entreprise capitaliste faite par les capitalistes pour les capitalistes. Il faut donc veiller à ce que cet effort vers une socialisation de la médecine puisse s'accompagner d'une modification des structures et que, au changement de mode de rémunération des médecins et de mode de paiement du malade, puissent correspondre des changements des conditions d'exercice et de travail du médecin. Il ne suffit pas pour donner satisfaction aux assurés sociaux de décréter que la médecine sera gratuite si parallèlement on ne donne pas à cette médecine le moyen d'être une médecine de qualité, et on ne peut pas faire la médecine sans les médecins.

Dr Jean BIDEGARAY,
Président du Groupement
d'Etudes et de Recherches
pour une Médecine moderne
(G. E. R. M. M.),
5, place du Panthéon,
Paris V°.